

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



19<sup>e</sup> Année

30 JUIN 1963

N° 10

La Fête Nationale

Luxembourgeoise

## SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juin) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois de juin). . . . .	2
3. La Fête Nationale Luxembourgeoise . . . . .	3
4. Le décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII . . . . .	8
5. Le Couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI . . . . .	9
6. Le Nouveau Pont «Grande-Duchesse Charlotte» . . . . .	11
7. Le Remembrance Day 1963. . . . .	15
8. Visite à Luxembourg de Journalistes spécialistes en questions agricoles . . . . .	16
9. La Rencontre Interalliée de la Résistance Armée et Paramilitaire à Luxembourg . . . . .	23
10. Étapes de l'Art Luxembourgeois . . . . .	25
11. Conseil de Gouvernement – Réunions durant le mois de juin . . . . .	27
12. Nouvelles de la Cour . . . . .	27
13. Nouvelles diverses . . . . .	28
14. Le Mois en Luxembourg (Mois de juin) . . . . .	30

## Mémorial (mois de juin)

### Ministère d'Etat.

La loi du 22 juin 1963 fixe le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Une loi du même jour fixe la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ainsi que les modalités d'exécution de la loi concernant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

\*

### Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 17 mai 1963 homologue les statuts de la caisse de pension des commerçants et industriels.

\*

### Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 17 mai 1963 approuve l'Arrangement européen sur l'échange de programmes au moyen de films de télévision, signé à Paris, le 15 décembre 1958.

Une loi du même jour approuve le Protocole d'ammendement à la Convention relative à l'aviation civile internationale, faite à Chicago, le 7 décembre 1944.

Une autre loi du même jour approuve l'Accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans (révisé) et l'Acte final, faits à Genève, le 13 février 1961.

Un arrêté grand-ducal du 27 mai 1963 porte publication du procès-verbal, établi à Strasbourg, le 6 mai 1963 par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, attestant l'approbation d'un amendement apporté à l'article 26 du Statut du Conseil de l'Europe.

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 6 juin 1963 fixe le programme des examens en droit.

Un règlement grand-ducal du même jour règle les examens pour les grades en sciences naturelles.

Un règlement grand-ducal du 10 juin 1963 règle le recrutement, le stage et l'examen de fin de stage du personnel du Centre de formation ménagère rurale.

\*

### Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 30 mai 1963 règle l'exécution des articles 10 et 16 de la loi du 25 novembre 1961 portant création d'un office du ducroire.

Un règlement ministériel du 1<sup>er</sup> juin 1963 règle l'épargne-construction.

\*

### Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 30 mai 1963 porte modification de l'uniforme de la Gendarmerie.

Un règlement grand-ducal du 10 juin 1963 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 27 décembre 1930, pris en exécution de l'article 5 de la loi du 29 juillet concernant l'étatisation de la police.

\*

### Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement ministériel du 31 mai 1963 complète l'arrêté ministériel du 11 mai 1959 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médicaux, prévue par l'article 308bis du Code des assurances sociales.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 11 juin 1963 déclare d'obligation générale l'annexe au contrat collectif du 25 mai 1962 conclue entre la Fédération des patrons-plafonneurs-façadiers du Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération nationale des ouvriers du Luxembourg, le 18 avril 1963.

## Chambre des Députés (mois de juin)

12 juin 1963 : 62<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi du 11 août 1958 (N<sup>o</sup> 900). Continuation et fin de la discussion générale. Discussion des articles. —

13 juin 1963 : 63<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant modifica-

tion de la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi du 11 août 1958 (N<sup>o</sup> 900). Continuation de la discussion des articles. —

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —

Réunion de la Commission du Travail. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

18 juin 1963 : 64<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi du 11 août 1958 (N<sup>o</sup> 900). Lecture et vote des articles. —

19 juin 1963 : 65<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée par la loi du 11 août 1958 (N<sup>o</sup> 900). Continuation et fin de la discussion des articles. Renvoi du projet de loi amendé au Conseil de l'Etat. —

20 juin 1963 : 66<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier les articles 147, 148, 153, 156, 157 et 159 de la loi électorale du 31 juillet 1924 (N<sup>o</sup> 951). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

Réunion de la Commission du Travail. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

25 juin 1963 : 67<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Motion de l'honorable Monsieur Useldinger concernant l'électorat passif des fonctionnaires de l'Etat. — Projet de loi relatif à l'aménagement et l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle (N<sup>o</sup> 868). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. —

26 juin 1963 : 68<sup>e</sup> séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi relatif à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle (N<sup>o</sup> 868). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. —

Réunion de la Commission agricole. —

27 juin 1963 : 69<sup>e</sup> séance publique. — Les motions déposées à l'occasion de la discussion du projet de loi réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat (N<sup>o</sup> 900).

Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. —

## La Fête Nationale Luxembourgeoise

Célébration publique de l'anniversaire  
de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse

La célébration publique de l'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a été fêtée en cette année du Millénaire avec un éclat tout particulier dans le pays entier.

Rappelons que la Fête Nationale luxembourgeoise, Fête-anniversaire de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, avait toujours eu lieu le 23 janvier de chaque année. Elle fut reportée l'année passée au 23 juin en vertu de l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1961.

Cette année toutefois, conformément aux stipulations de ce même arrêté grand-ducal qui précise que lorsque le 23 juin est un dimanche, la Fête Nationale est reportée au lendemain, la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a eu lieu exceptionnellement le lundi 24 juin.

Diverses manifestations et cérémonies marquèrent déjà quelques jours auparavant le début des festivités de la Fête Nationale.

C'est ainsi que le 20 juin une imposante cérémonie se déroula aux alentours du nouveau Grand Théâtre actuellement en construction en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, des Membres du Corps diplomatique, des représentants des Com-

munautés Européennes établies à Luxembourg, du Président et des Membres du Gouvernement et des personnalités de la vie publique luxembourgeoise à l'occasion du commencement des travaux de montage du Pont Grande-Duchesse Charlotte, qui reliera le plateau de Limpertsberg au plateau du Kirchberg en enjambant la vallée de l'Alzette. (Voir plus loin dans ce même Bulletin.)

Le 20 juin également, dans la soirée, eut lieu au Théâtre Municipal la première de « Jean Chalop 1443 », pièce en langue luxembourgeoise spécialement écrite pour le Millénaire par Norbert Weber (musique d'Edmond Cigrang).

Cette pièce fait revivre un épisode de l'histoire de notre pays qui se situe en l'année 1443 lorsque Jean Chalop, premier échevin de la Ville de Luxembourg, tenta de s'opposer au nom du magistrat de la Capitale, à l'assaut de Luxembourg par les Bourguignons, à la suite de la cession du Duché de Luxembourg par Elisabeth de Goerlitz au Duc de Bourgogne.

Enfin le 22 juin, un spectacle unique eut lieu dans le ciel de Luxembourg. En effet, pour rendre hommage à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à l'occasion de Son anniversaire et pour saluer la Ville de Luxembourg à l'occasion de son

Millénaire, l'Armée de l'Air des Etats-Unis d'Amérique présenta son équipe officielle d'acrobatie aérienne, les « Thunderbirds » dans un spectacle qui eut lieu à l'aéroport de Luxembourg-Findel en présence de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, des Membres du Corps diplomatique, du Président et de plusieurs Membres du Gouvernement, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que de nombreuses autres personnalités.

La musique de la Garde grand-ducale assura l'encadrement musical de cette manifestation au cours de laquelle les célèbres « U.S. Air Force Thunderbirds » présentèrent d'éblouissants numéros de voltige aérienne à basse altitude, dans un rayon de 1600 mètres autour de l'aéroport.

Ajoutons ici que l'équipe des « Thunderbirds » est une équipe de pilotes professionnels dont la mission consiste à démontrer la valeur de la devise « La Puissance au Service de la Paix dans le cadre de l'OTAN ».

Le 21 juin, l'équipe des « Thunderbirds », entourée de plusieurs officiers américains, avait été reçue officiellement à l'Hôtel de Ville par Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et plusieurs membres du Collège échevinal et du Conseil communal.

A Luxembourg-Ville, les cérémonies et manifestations prévues pour la Fête Nationale du 23 juin se déroulèrent dans l'allégresse générale. La veille de la Fête Nationale, la Capitale était baignée le soir dans le flot des projecteurs et les arrières principales étaient richement pavoisées aux couleurs nationales. La vallée de la Pétrusse et la vallée de l'Alzette étaient éclairées par les grandes illuminations. Les décors et illuminations spécialement conçus pour les festivités du millénaire rehaussèrent l'aspect de cérémonie de la ville de Luxembourg.

La veille de la Fête Nationale, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution radio-diffusée en langue luxembourgeoise dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Le'f Letzeburger !

De Festdäg, dé mer muer begin ass vir t'aller-é'scht d'Feier vun dem Geburtsdäg vun onser Grande-Duchesse, dat héscht e perse'nleche Feierdäg. En Däg, wo' mer onserer Souveraine Wënsch vu Gesondhét a perse'nlechem Gléck entge'nt brengen, wo' mer nièvt der Photo, de' mer a Fënsteren a Vitrinen ausstellen oder an onser Stuff ophänken, virun onsem géschtegen A d'moralesch Bild vun onserer Souveraine erscheunge lossen.

Sie huet an déne 44 Jör vun hirem Règne a beispillhafter Erfëllong vun hiren dynasteschen Flichten, de Charme an den oggeschlossene Lièweswöllen vun hirer Perso'n an den Dengscht vu Letzeburg gestallt. Eso' we' et nés geschitt ass bei der Staatsvisit an Amerika, de' sech Enn Abröl an Ufanks Mé ofgespillt huet an de' zo' engem mémorablen an historiesch énzegartegen Erliëfnes go'f. An dat Schen'st wat ech dest Joer iwer d'Grande-Duchesse

ze soe we'sst, hun amerikanesch Mönner ausgesprach a friem Fiederen geschriwen. Ugefäng mam President Kennedy, dé bei der Begre'ssung virum Weissen Haus seng Ried mat de Wirder agelét huet : „D'amikanesch Vollek wéss Beschéd iwer dat wät Ère Règne auszéhent.“ An den äneren Däg konnt én an engem Washingtoner Bläd hei liësen : „An deser Welt, de' so' oft dem eidle Schëin nôgét, ass et eppes Erfréleches Le'fhét a Wärmt mat Eleganz verbonnen ze gesin — d'Essenz vun der echter Noblesse o'ni eng Spuer vun Iwerhiëflechkét. Dat ass d'Grande-Duchesse vu Letzeburg.“

De 24. Juni ass jo och an zwéter Stell den Däg vun der Dynastie. An desem Jör vun der Dausendjörfeier, erënnere mer ons drun, datt eng Dynastie vun erdege Grofen am Mëttelalter den Numm Letzeburg op d'Landkärte bruecht huet, d'Land geformt an organise'ert huet, an datt nô langer Friemherrschaft, an desem Jörhonnert, ënnert enger nationaler Dynastie d'Letzeburger Land sech am glécklechsten behäpt an affirme'ert huet. Bei ons ka ké Widersproch téschent de Begrëffer vun Dynastie an Démokratie bestoen. Mir Letzeburger wëssen wät fir é Faktor vu Stabilité't, Iwerpartielechket a wirdeger Vertriédong no baussen de Monarch fir ons duerstellt. An de Monarch garante'ert d'freit Spill vun de politesche Kräften an dem Rumm vun enger Konstitutio'n, de' d'Freihéten an d'Rechter ëmschreiwet.

Mir sin duerfir fro' datt d'Weiderbestoen vun der Dynastie durch de' sche' Familjen gesechert ass, de' d'Grande-Duchesse mam Pränz vu Letzeburg forme'ert huet an de' iwer den Ierwgro'ssherzog Jean, Stellvertriëder vun der Grande-Duchesse, an der Ierwgro'ssherzogin Joséphine-Charlotte, weidergefe'ert get.

Dén Däg vu muer ass endlech och de Festdäg vun der Natio'n.

Dat huet é schons oft gesôt an dat kennt emôl e besschen ofgegraff klengen. A gräd duerfir soll én ëmmer nés begrëifen a verde'wen, wät d'Egenexistenz vun onsem klenge Staat fir ons bedeit.

Wät Hémecht ass ? Mir wëssen datt et vill Faktore sin de' se ausmachen, géschteger a matérieller, verstandesme'sseger a sentimentaler, bestëmmter an onbestëmmter. A fir jidferé vun ass de Mélange vun dese Faktoren verschidden. Duerfir musse mer ons ëmmer nés zesummeffannen an de gemeinsäme Nenner durch gemeinsäm Opgawe fannen. Fir se ze énegen, gitt de Menschen én Tur ze bauen, huet de St. Exupéry gesôt.

Wann én d'Chantiéen vu gro'ssen Arbechten a Gebeier am Land gesët, da geng é bal mengen, d'Letzeburger hätten tatsächlech en Tur ze baue sech virgeholl. An d'Enegkét misst perfekt sin.

Mä, nieft dem Bauen a Steng a Zement, muss och bestänneg um Turm vun onserer géschteger Haltung am nationale Zesummelièwe gebaut gin.

De' Bausteng, de' do beizebränge sin, droen de Stempel vun der Toleranz, der Modératio'n, der Opgeschlossenhént fir jidferengem seng Situati'on a Belanger. De Birger vun engem Staat muss erkennen datt d'Bauen an d'Flecken un der Wirtschaft

an un der Gesetzgiëwong, én déglecht Sichen an Täschten ass, datt de Wé zur gre'sster Gerechtegkét konsequent muss gänge gin, mä datt e me'sam a voller Surprises ass, datt Upassungsverme'gen, Urdnong an den Idéen an Imaginatio'n Hand an Hand muss goen fir d'Situatio'nen ze méschteren.

Mer müssen et ferdég brengen, mat objektiven Donnéen versin, mat enger Vue op dât Ganzt, durch Aussprôch a Verhandlong, all sozial a wirtschaftlech Problémer an onsem Land ze le'sen.

Grossherzoginsgeburtsdâg ass d'Fest vun der Enegkét, vun der Fréd un allem wât d'Vergângengét an d'Traditio'nen vu Letzeburg ons gin hun, e Fest iewel och vum Ausbleck an eng Zo'konft de' mer zesummen an durch onse Jonktem forme kënnen a wöllen.

Vive ons Grande-Duchesse !

Vive d'Letzeburger Land ! »

Dans la soirée, un important cortège formé par des sociétés de musique et de chant de la Ville de Luxembourg se dirigea de la Place de la Constitution vers le Palais grand-ducal où la population était massée pour assister à l'exécution de la « Marche du Millénaire » et de « L'Hymne du Millénaire », deux compositions de Norbert Horrmann, chef de la musique de la Garde grand-ducale, par les 1200 exécutants sous la direction du compositeur.

Lorsque Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière apparurent au balcon du Palais grand-ducal, Ils furent salués par une immense ovation de la population qui marqua par cette acclamation traditionnelle et spontanée son attachement indéfectible à la Souveraine et à la Famille grand-ducale.

Après le concert patriotique qui fut clôturé par l'exécution de l'hymne national, la Souveraine et les Membres de la Famille grand-ducale furent de nouveau longuement acclamés par la foule. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, très souriante, répondit par des gestes de la main à cet élan populaire.

Vers 21 heures 30, un superbe feu d'artifice fut tiré du Pont Adolphe et de la Vallée de la Pétrusse. Une grande partie de la population luxembourgeoise ainsi que de nombreux touristes étrangers s'étaient donné rendez-vous aux abords de la vallée de la Pétrusse et notamment au Boulevard Roosevelt et à la Place de la Constitution pour assister à ce spectacle.

Les festivités de la veille de la Fête Nationale furent clôturées par un concert patriotique donné à la Place d'Armes par l'Harmonie Municipale en présence d'une nombreuse foule.

#### *La Journée du 24 juin*

La journée du 24 juin débuta par la prise d'armes traditionnelle qui se déroula à 9 heures 30 à la Place Guillaume où étaient alignés la Compagnie de la Garde grand-ducale avec drapeau et musique ainsi qu'un détachement du Bataillon d'artillerie. Le Corps de la Garde grand-ducale, unité de cérémonie

de la Force Armée luxembourgeoise, portait pour la première fois à cette occasion la nouvelle tenue de parade dont il vient d'être doté récemment.

Les nombreux attachés militaires accrédités à Luxembourg avaient pris place sur l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, entourés du Corps des officiers et sous-officiers de l'Armée ainsi que des délégations du Corps de la Gendarmerie et de la Police.

Monsieur Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, était entouré de Monsieur Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée, et Monsieur Gaston Thorn, Echevin.

A leur arrivée devant l'Hôtel de Ville, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, et le Lieutenant-Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée, passèrent en revue le détachement d'honneur et saluèrent les personnalités civiles et militaires.

Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Monseigneur le Prince Charles furent salués à Leur arrivée par les accents du « Wilhelmus », hymne de la Maison grand-ducale. Après avoir passé en revue la Garde grand-ducale et le détachement du Bataillon d'artillerie, Leurs Altesses Royales saluèrent les attachés militaires étrangers et prirent place ensuite à la tribune d'honneur.

Après la lecture de la liste des membres de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police auxquels S.A.R. Madame la Grande-Duchesse avait daigné conférer des distinctions honorifiques à l'occasion de la célébration publique de la Fête Nationale, S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, le Chef d'Etat-Major de l'Armée, le Chef de la Gendarmerie et le Directeur de la Police remirent les insignes aux titulaires.

Monsieur le Ministre Eugène Schaus s'adressa ensuite à la troupe en une courte allocution, puis il invita les officiers, sous-officiers et soldats à porter un triple ban à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.

Après l'exécution du « Wilhelmus » et de l'hymne national, la cérémonie militaire fut clôturée par un impeccable défilé militaire sur la Place Guillaume.

Une réception fut ensuite offerte en l'honneur des attachés militaires à l'Hôtel de Ville par l'Administration communale.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut chanté à la Cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, la petite Princesse Marie-Astrid et le Prince Charles.

Dans le chœur de la Cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes établies à Luxembourg, le Président de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et les Membres du Gouvernement ainsi que les plus

hautes personnalités civiles, militaires et religieuses du pays.

Nous reproduisons ci-après la liste des membres du Corps diplomatique qui assistèrent au Te Deum :  
Afrique du Sud :

S. Exc. Albertus M. B. F. Burger, Ambassadeur  
République Fédérale d'Allemagne :

S. Exc. M. le Dr Bernd Mumm von Schwarzenstein, Ambassadeur

M. le Dr Werner von Holleben,  
Conseiller d'Ambassade

M. le Dr Fritz Struve, 2<sup>e</sup> Secrétaire

Le Comte Georg Henckel von Donnersmarck,  
2<sup>e</sup> Secrétaire

M. Otto Riernemann, Attaché de presse et pour les affaires culturelles

Le Colonel i. G. Karl-Ernst Muller,  
Attaché de l'Armée

Le Lieutenant-Colonel i. G. Julius Neumann,  
Attaché de l'air

Argentine :

S. Exc. M. Pedro José Frias, Ambassadeur

Autriche :

S. Exc. M. le Dr Ernst Lemberger, Ambassadeur

M. le Dr Heinrich Pfusterschmid-Hardtenstein,  
Chargé d'Affaires a. i.

Belgique :

S. Exc. le Baron François de Selys Longchamps,  
Ambassadeur

M. Pierre Van Haute, Conseiller

M. Pierre de Muelenaere, Attaché

Brésil :

M. Carlos Da Ponte Ribeiro Eiras,  
Chargé d'Affaires a. i.

M. Caio de Lima Cavalcanti,  
Ministre pour les affaires économiques

Bulgarie :

M. Veliko Entchev, Chargé d'Affaires a. i.

Cameroun :

S. Exc. M. Vincent de Paul Ahanda,  
Ambassadeur

Canada :

S. Exc. M. Sydney D. Pierce,  
O.B.E., Ambassadeur

M. Edgar Gallant, Conseiller

M. A. R. Boyd, 1<sup>er</sup> Secrétaire

République Centrafricaine :

S. Exc. M. Roger Guerillot, Ambassadeur

Chili :

S. Exc. M. Hernan de Cuevas, Ambassadeur

M. Patricio Rodriguez, 3<sup>e</sup> Secrétaire

Chine :

S. Exc. M. Tchen Hiong-Fei, Ambassadeur

M. Lee Nan Hsing, 1<sup>er</sup> Secrétaire

Corée :

S. Exc. le Général Sun Yup Paik, Ambassadeur

Costa Rica :

S. Exc. M. Don Guillermo Arguedas Perez,  
Ambassadeur

Côte d'Ivoire :

S. Exc. M. Gaston Allouko Fiankan,  
Ambassadeur

Cuba :

M. Juan José Diaz del Real,  
Chargé d'Affaires a. i.

M. Guillermo Cabrera Infante, Attaché culturel

Danemark :

S. Exc. le Comte Eggert Adam Knuth,  
Ambassadeur

République Dominicaine :

S. Exc. M. Alejandro A. Espaillet Grullon,  
Ambassadeur

Espagne :

S. Exc. le Comte de Casa Miranda,  
Ambassadeur

M. José Manuel de Abaroa, Ministre-Conseiller

Etats-Unis d'Amérique :

S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur

M. Joseph H. Cunningham, Conseiller

M<sup>lle</sup> Joan M. Clark, 2<sup>e</sup> Secrétaire

M. Oliver M. Silsby, 2<sup>e</sup> Secrétaire

M. Robert E. Fritts, 3<sup>e</sup> Secrétaire

M. Leo J. Reddy, 3<sup>e</sup> Secrétaire

Le Lt. Colonel Joseph C. Holbrock,  
Attaché de l'air

Le Colonel Kenneth G. Taylor, Attaché de l'armée

M. Clayton E. Whipple, Attaché agricole

M. Graham McKelvey, Attaché du travail

Le Major General Frank E. Rouse,  
Chef, Military Assistance Advisory Group

Le Colonel Richard R. Watson,  
Military Assistance Advisory Group

Finlande :

S. Exc. M. Olavi Kalervo Murto, Ambassadeur

M. Ake Withol, 1<sup>er</sup> Secrétaire

France :

S. Exc. M. Jean de Lagarde, Ambassadeur

M. Jacques Soulé, Conseiller commercial

M. Berthold Langenbach, Attaché d'Ambassade

M. Pierre Vernier, Attaché commercial

Le Colonel Humbert du Hays,  
Attaché militaire, naval et de l'air

Gabon :

S. Exc. M. Georges Damas, Ambassadeur

Grande-Bretagne :

S. Exc. M. Geoffrey William Aldington,  
C.M.G., O.B.E., Ambassadeur

M. Frank E. B. Ide, 1<sup>er</sup> Secrétaire

M. J. R. Wraight, C.M.G., Conseiller commercial  
Le Général de Brigade P. R. Ashburner,  
M.C., Attaché militaire  
Le Group-Captain J. R. Gard'ner, Attaché de l'air

Grèce :  
M. Panayotis Economou, Chargé d'Affaires a. i.

Haute-Volta :  
S. Exc. M. Georges Bresson, Ambassadeur

Hongrie :  
S. Exc. M. Tibor Lajti, Ministre

Inde :  
S. Exc. M. Krishen Behari Lall, Ambassadeur  
Le Brigadier H. C. Rai, Attaché militaire

Indonésie :  
S. Exc. M<sup>lle</sup> Laili Roesad, Ministre

Iran :  
S. Exc. M. Khosrow Hedayat, Ambassadeur  
M. Mohammad Ali Mochiri, Conseiller

Irlande :  
S. Exc. M. Frank Biggar, Ambassadeur

Islande :  
S. Exc. M. Pétur Thorsteinsson, Ambassadeur

Israël :  
S. Exc. M. Amiel E. Najar, Ambassadeur

Italie :  
S. Exc. M. Giorgio Bombassei Frascani de Vettor,  
Ambassadeur  
M. Paolo Massimo Antici, Conseiller  
M. Antonio Leone, 1<sup>er</sup> Secrétaire  
Le Colonel Enrico Comucci, Attaché militaire

Japon :  
S. Exc. M. Takeso Shimoda, Ambassadeur

Liban :  
S. Exc. M. Nagib Sadaka, Ambassadeur

Libéria :  
S. Exc. M. Jacques Ferdinand Hofmann, Ministre

Maroc :  
M. Abdelaziz Bennani, Chargé d'Affaires a. i.

Mauritanie :  
S. Exc. M. Mamadou Toure, Ambassadeur

Mexique :  
S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Primo Villa Michel, Ambassadeur  
M. Javier Escobar y Cordova, 1<sup>er</sup> Secrétaire  
M<sup>lle</sup> Ivonne Loyola y Escobedo, 3<sup>e</sup> Secrétaire

Monaco :  
S. Exc. M. Maurice Loze, Ministre

Niger :  
S. Exc. M. Georges Condat, Ambassadeur

Norvège :  
S. Exc. M. Nils Anton Jörgensen, Ambassadeur  
M. Bjarne Solheim, 1<sup>er</sup> Secrétaire

Pakistan :

S. Exc. M. Abdur Rahman Khan, Ambassadeur

Pays-Bas :

M<sup>lle</sup> C. J. de Roo van Alderwerelt,  
Chargé d'Affaires a. i.

Le Colonel J. van Nieuwenhuijzen,  
Attaché militaire

M. J. A. U. M. van Grevenstein, Attaché social

M. D. J. F. de Man, Conseiller

Pérou :

S. Exc. M. Carlos Miro-Quesada, Ambassadeur

M. Manuel Gonzalez-Olaechea, 1<sup>er</sup> Secrétaire

Pologne :

S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Jan Wasilewski, Ambassadeur

Le Colonel Wlodzimierz Ostaszewicz,  
Attaché militaire, naval et de l'air

M. Jan Knothe, 1<sup>er</sup> Secrétaire

Portugal :

M. Antonio Augusto Coelho Bartolo,  
Chargé d'Affaires a. i.

Roumanie :

S. Exc. M. Pavel Babuci, Ministre

M. Ion Paduraru, 3<sup>e</sup> Secrétaire

Saint-Siège :

S. Exc. Rév. Mgr Silvio Oddi, Nonce Apostolique

Suède :

S. Exc. M. Stig Unger, Ambassadeur

M. Gunnar, Ljungdahl, Conseiller

M. Ake Berg, Attaché de presse

Suisse :

S. Exc. M. Jean-Louis Pahud, Ambassadeur

Le Colonel Pierre Henchoz,  
Attaché militaire et de l'air

Tchécoslovaquie :

S. Exc. M. Miloslav Sustal, Ministre

M. Jaroslav Smid, 1<sup>er</sup> Secrétaire

Thaïlande :

M. Padung Padamasankh, Chargé d'Affaires a. i.

Turquie :

S. Exc. M. Hasan Esat Isik, Ambassadeur

Union des Républiques Soviétiques Socialistes :

S. Exc. M. Igor Matveevitch Ejov, Ambassadeur

Le Colonel V. N. Orlov, Attaché militaire

M. Konstantin G. Dogaddin, 1<sup>er</sup> Secrétaire

Venezuela :

S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Augusto Marquez Canizales,  
Ambassadeur

Yougoslavie :

S. Exc. M. Stane Pavlic, Ambassadeur

Le programme musical que nous reproduisons ci-après, était exécuté par la maîtrise de la Cathédrale de Luxembourg sous la direction de Monsieur l'Abbé

D<sup>r</sup> René Ponchelet, avec, aux orgues, Maître Albert Leblanc :

Entrée : Paraphrase sur le « Wilhelmus » (orgue)  
A. Leblanc; *Wilhelmus* (soliste M. Josy Heintz),  
arr. J. P. Beicht; *Locus Iste*, A. Bruckner; *Domine  
Salvam Fac* (soliste : M. P. Sontag), A. Leblanc;  
*Te Deum* (plain chant); *In Te Domine* (chœur),  
Dom. Heckmes; *Tantum Ergo*, P. G. Zahlfleisch;  
*Ons Hemecht* (Hymne National), Ant. Zinnen;  
Sortie : *Final II<sup>e</sup> Symphonie*, Ch. M. Widor.

A l'issue du service religieux, la foule se dirigea vers le Palais grand-ducal pour ovationner une fois encore, selon la tradition, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. La foule réclamait sans cesse la Souveraine et chaque fois que S. A. R. Madame la Grande-Duchesse apparaissait au balcon du Palais grand-ducal, accompagnée des Membres de la Famille grand-ducale, pour répondre aux élans spontanés de la population, la Souveraine fut à nouveau saluée par de chaleureux applaudissements qui redoublèrent alors de vigueur.

Les acclamations de la foule se mêlèrent aux 101 coups de canon qui furent tirés à midi à la hauteur

du « Fort Thüngen » par la Force Armée luxembourgeoise. Une salve d'honneur identique fut également tirée à Diekirch au « Härebiërg ».

La célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse fut en outre marquée à Luxembourg-Ville par des réceptions diplomatiques, des concerts de musique et de chant et diverses autres manifestations patriotiques.

Des cérémonies semblables eurent lieu dans toutes les villes et localités du pays en présence des autorités et de la population. Partout, la Fête Nationale fut dignement célébrée, témoignant à nouveau l'attachement de toute la population à sa Souveraine et à la Maison grand-ducale.

De brillantes réceptions furent également offertes à l'occasion de la Fête Nationale par les agents diplomatiques et consulaires luxembourgeois à l'Étranger. Ces réceptions, auxquelles assistèrent les plus hautes personnalités civiles militaires et religieuses des pays intéressés, connurent un grand succès et se déroulèrent dans une traditionnelle atmosphère amicale.

## Le décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII

Le 3 juin 1963 est décédé à Rome Sa Sainteté le Pape Jean XXIII. Cette disparition inopinée a plongé le monde entier dans un grand deuil.

A Luxembourg la Cour grand-ducale prit le deuil jusqu'au jour des funérailles de Sa Sainteté le Pape.

A l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg adressèrent à Son Éminence le Cardinal Tisserant, Doyen du Sacré Collège le télégramme suivant :

Profondément touchés par la douloureuse nouvelle du décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII Nous exprimons à Votre Éminence ainsi qu'aux Membres du Sacré Collège Nos condoléances les plus émuës. Nous Nous assoçons de tout cœur aux prières, aux intentions du grand Pontife défunt dont l'œuvre restera vivante pour le bien de toute la Chrétienté.

*Charlotte - Félix*

Par ordre de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince le Grand Maréchal de la Cour se rendit à l'Évêché pour exprimer au Chef du Diocèse les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.

Voici le texte du télégramme de condoléance envoyé par Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, à Son Éminence Eugène Cardinal Tisserant, Doyen du Sacré Collège, à la Cité du

Vatican :

Profondément affecté par la mort du Saint Père Jean XXIII, l'Evêque de Luxembourg exprime à Votre Éminence et au Sacré Collège au nom du clergé et du peuple luxembourgeois ses condoléances émuës. En s'associant au grand deuil ressenti par le monde entier il promet le suffrage de ses ferventes prières pour l'âme du vénéré et bien-aimé défunt.

+ Léon Lommel

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, adressa à Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, le télégramme de condoléance suivant :

A son Excellence  
Monseigneur Léon Lommel,  
Evêque de Luxembourg  
Luxembourg

Le décès de sa Sainteté Jean XXIII a provoqué un émoi douloureux dans toute la population luxembourgeoise qui vénérât dans la personne du Souverain Pontife le pasteur dévoué aux âmes aussi bien que le messager de la bonté de l'union et de la paix. Au nom du peuple luxembourgeois et du gouvernement grand-ducal j'exprime à Votre Excellence les condoléances les plus sincères et l'assurance que la mémoire de l'auguste défunt sera fidèlement gardée.

*Pierre Werner,*  
Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.



A la même occasion Monsieur Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, exprima à Son Eminence le Cardinal Tisserant, Doyen du Sacré Collège, les condoléances du Gouvernement et du peuple luxembourgeois par le télégramme ci-après :

Ressentant douloureusement la perte cruelle que l'Eglise et l'humanité entière viennent de subir par le décès de sa Sainteté le Pape Jean XXIII je tiens à exprimer à Votre Eminence et au Sacré Collège les sentiments de profonde tristesse qui animent le gouvernement et le peuple luxembourgeois. L'exemple d'amour, de compréhension et de courage déployés par le Saint Père pendant son Pontificat et sa longue agonie a montré à tous les hommes de bonne volonté les possibilités de fraternité et de paix qui s'offrent actuellement au monde. L'espoir que l'œuvre de Jean XXIII sera menée à bonne fin tempère le vide immense que nous ressentons devant la rupture prématurée d'un Pontificat particulièrement bénéfique.

*Eugène Schaus,*

Ministres des Affaires Etrangères.

D'autre part Mgr l'Evêque de Luxembourg ordonna que jusqu'au jour des obsèques du Saint-Père, les cloches de toutes les églises du pays sonnent à midi et à 18 heures. Dans toutes les églises un service religieux fut également célébré à la mémoire du Saint-Père.

Le 8 juin un requiem pontifical avec Laudes fut célébré à la Cathédrale de Luxembourg à la mémoire

du Saint Père par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurse Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière et Monseigneur le Prince Charles.

Assistèrent à ce requiem S. Exc. M. Emile Reuter, Ministre d'Etat honoraire, Ambassadeur du Luxembourg auprès du Saint-Siège, tous les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, les représentants des institutions européennes établies à Luxembourg, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Messieurs les Ministres Emile Schaus et Pierre Grégoire, les représentants des Corps Constitués, les Chefs des Administrations de l'Etat, les autorités communales ainsi que les personnalités civiles, militaires et religieuses du pays.

Le 17 juin une cérémonie solennelle fut célébrée en la Basilique St-Pierre de Rome à la mémoire de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII. Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg représentait Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à cette cérémonie. Le Gouvernement luxembourgeois y était représenté par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

## Le Couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI

Le 21 juin, au cours d'un conclave qui ne dura que 48 heures, le Sacré Collège élit le successeur de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII. Peu après midi du haut de la loggia centrale de la Basilique St-Pierre le Cardinal Ottaviani annonça à la foule massée sur la place St-Pierre que le Cardinal Jean-Baptiste Louis Montini était élu Pape sous le nom de Paul VI.

Les carillons de la Basilique, auxquels firent écho les cloches de toutes les églises de Rome, mirent ainsi un point final à cette matinée mémorable du 21 juin, marquée par l'élection du nouveau Pape.

L'élection du Cardinal Montini comme Chef suprême de l'Eglise catholique fut très favorablement accueillie dans tous les milieux catholiques du monde entier.

Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg adressèrent immédiatement le télégramme de félicitation suivant à Sa Sainteté le Pape Paul VI à la Cité du Vatican :

Sa Sainteté le Pape Paul VI  
Cité du Vatican

Particulièrement touchés par l'annonce de l'élevation au pontificat suprême de Votre Sainteté, Nous

Vous offrons de tout cœur Nos plus chaleureuses félicitations.

Aux vœux ardents que Nous formons pour le bien-être de Votre Sainteté, Nous joignons les assurances renouvelées de Notre attachement déférent et filial au Saint-Siège.

*Charlotte - Félix*

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, avait envoyé le télégramme suivant à Sa Sainteté le Pape :

Sa Sainteté le Pape Paul VI  
Cité du Vatican

Prie Votre Sainteté d'agréer respectueux et chrétiens vœux pour fécond Pontificat au service de l'église et de l'humanité.

*Pierre Werner*  
Président du Gouvernement  
Luxembourg

Voici le texte du télégramme de félicitations envoyé par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, à Son Eminence révérendissime Monseigneur Silvio Oddi, Nonce apostolique à Bruxelles:

Son Excellence reverendissime  
Monseigneur Silvio Oddi  
Nonce apostolique  
72, av. Tervueren - Bruxelles

A l'occasion de l'accession au souverain pontificat de Sa Sainteté le Pape Paul VI, je prie Votre Excellence révérendissime d'agréer les vives félicitations du gouvernement luxembourgeois qui associe aux hommages respectueux rendus au Saint Père ses vœux les plus fervents en faveur d'un règne bénéfique et heureux.

*Eugène Schaus*

Ministre des Affaires Etrangères

Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg avait envoyé le télégramme suivant à Sa Sainteté le Pape Paul VI :

Sa Sainteté le Pape Paul VI  
Cité du Vatican

Participant à la grande joie de la chrétienté, l'Evêque de Luxembourg, au nom du clergé et du peuple, offre à Votre Sainteté ses félicitations respectueuses. Il promet ses ferventes prières et renouvelle le fidèle attachement du diocèse au Siège Apostolique.

+ Léon Lommel

Le 30 juin eut lieu à Rome le couronnement solennel du Pape. Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assistèrent à cette imposante cérémonie.

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, représentait le Gouvernement luxembourgeois aux cérémonies du couronnement de Sa Sainteté le Pape.

Le 30 juin eut lieu également à Luxembourg une messe pontificale à l'occasion du couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI, en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, des Membres du Corps diplomatique et des Institutions européennes ainsi que de toutes les personnalités civiles, militaires et religieuses.

Le programme musical était exécuté par la maîtrise de la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc. Le programme comprenait :

Entrée : *Sonata*, J. Jongen; Messe du Couronnement (Statuit) : *Missa Sanctae Agnetis*, D. Bartolucci; A l'Offertoire : *Tu es Petrus*, L. Refice. — Après la messe : *Domine Salvam Fac*, plain-chant; *Oremus pro Pontifice*, A. Antonelli; *Te Deum*, plain-chant; *In te Domine*, V. Goller. — Sortie : *Te Deum*, G. Langlais.

Après l'évangile Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesses Royales  
Excellences  
Mes frères

En ce moment où l'humanité tourne ses regards vers la Chaire de Pierre et son chef, nous avons à

cœur de nous associer aux témoignages universels de respect d'amour et de fidélité qui entourent Sa Sainteté le Pape Paul VI au jour solennel de son couronnement.

Nous vénérons en Lui le digne successeur du regretté Pape Jean XXIII dont la personnalité s'est imposée au respect du monde par l'alliage de deux qualités qui se trouvent rarement accordées dans le même homme : la bonté et la grandeur, et dont l'œuvre a mystérieusement répondu à ce que l'homme de notre temps attend d'un guide suprême de l'humanité.

Par son premier message et par ses premiers actes, le nouveau Pontife a assumé déjà tout l'héritage de Jean XXIII, en s'engageant résolument dans la voie ouverte par les étonnantes initiatives de son grand prédécesseur.

Répondant à l'attente générale, il a présenté la continuation du Concile comme la tâche principale de son Pontificat. Il y entend consacrer toutes les énergies que le Seigneur lui a données et d'emblée il a fixé la réouverture de la II<sup>e</sup> session pour le 29 septembre. De toute son âme il désire que le Concile fasse briller l'Eglise dans le monde comme un étendard levé sur toutes les nations, en affirmant son caractère d'universalité. On peut y voir la raison profonde du choix de son nom, Saint Paul étant le premier promoteur de la catholicité et l'apôtre des gentils.

A son exemple, il ouvre les bras à tous ceux qui se glorifient du nom du Christ et en faisant écho aux plus pressants appels de Jean XXIII, il les salue du doux nom de frères. L'unité des chrétiens sera pour lui, comme pour son prédécesseur, l'objet permanent de ses efforts loyaux et sincères.

De même Paul VI promet de mettre tout en œuvre pour la promotion de la justice sociale et le maintien du grand bien de la paix entre les peuples. „Que sur le monde entier » dit-il „passe une grande flamme de foi et d'amour qui embrasse tous les hommes de bonne volonté, en éclairant les voies de la collaboration réciproque, et qui attire sur l'humanité entière l'abondance de la bienveillance divine, la force même de Dieu, sans l'aide de qui rien ne vaut, rien n'est saint.”

Recueillons de toutes ces paroles avec joie et gratitude le sens de responsabilité qui anime le cœur du nouveau chef de l'Eglise et surtout de la délicatesse d'un père qui veut témoigner à chacun, aux grands et aux petits, une attention personnelle.

En terminant, je remercie respectueusement LL. AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le représentant du Saint-Siège, les représentants du Corps Diplomatique, des Communautés Européennes, du Gouvernement, de la Force Armée et des Administrations qui, généralement se sont joints à cette messe pontificale pour rendre l'hommage de leur respect et de leur vénération à Sa Sainteté le Pape Paul VI. Volontiers je me fais l'interprète de sa première Bénédiction Apostolique qu'il a daigné envoyer au diocèse, à son Pasteur et à tous les fidèles. »

# Le Nouveau Pont «Grande-Duchesse Charlotte»

## Commencement des travaux de montage

Dans la voie vers son agrandissement, la Capitale du Grand-Duché a fait un nouveau pas en avant, le 20 juin 1963. Il s'agissait en effet de marquer par une cérémonie — à inscrire dans le cadre du Millénaire de la Ville et du Pays — le lancement du premier élément métallique du nouveau grand pont qui reliera sous peu par une seule enjambée par dessus la vallée de l'Alzette le Quartier du Limpertsberg au Plateau de Kirchberg, dont les vastes terrains permettront à Luxembourg de s'étendre vers l'Est, par delà les falaises abruptes qui bordent ici la Vallée et qui, jusqu'à présent, lui interdisent son extension dans cette direction. Il est intéressant de rappeler que Napoléon I<sup>er</sup> avait, en 1804, conçu pour des raisons militaires l'idée d'un tel ouvrage, qu'aujourd'hui nous sommes en train de réaliser dans des desseins purement pacifiques. L'emplacement envisagé par Napoléon avait été sensiblement le même et ne se trouvait qu'à une centaine de mètres en amont de l'emplacement actuel.

Si aujourd'hui l'extension de la ville pour des raisons urbanistiques propres est à l'origine de cet important projet de construction, il faut néanmoins aussi rappeler dès le début que le branle pour l'exécution et la réalisation du nouveau pont est à chercher dans l'ensemble des « devoirs que notre Capitale a assumés dans le cadre européen » comme s'exprimera dans son allocution Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Par une décision du Gouvernement, le nouveau pont métallique portera le nom de notre actuelle Souveraine et s'appellera « Pont Grande-Duchesse Charlotte ».

Les travaux de fondation avaient pu être terminés dans les délais prévus. Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg assistèrent à la cérémonie du commencement des travaux de montage, ainsi qu'un grand nombre de personnalité de la vie politique, économique et administrative de la Ville et du Pays. Parmi les invités d'honneur on remarquait les Chefs et membres des Missions diplomatiques accrédités à Luxembourg, Monsieur Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Messieurs les Ministres Robert Schaffner, Emile Colling, Emile Schaus, Paul Elvinger et Pierre Grégoire, Monsieur Emile Hamilius, Député-Maire de Luxembourg, Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, le Vice-Président du Conseil d'Etat, plusieurs Conseillers de Gouvernement parmi lesquels Monsieur Ferdinand Weiler, Président du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg, Messieurs Emile Glauden et Joseph Petit, le Lieutenant-Colonel Oscar Heldenstein, le Commandant de la Gendarmerie, le Directeur de la

Police, plusieurs Chefs d'administrations publiques, etc.

Les communautés Européennes étaient notamment représentées par MM. M. Wellenstein, secrétaire général de la Haute-Autorité; Albert Wehrer, membre luxembourgeois; A.-M. Donner, président de la Cour de Justice des Communautés Européennes; Louis Delvaux, président de la 1<sup>re</sup> chambre de la Cour de Justice des Communautés; Jean Fohrmann, vice-président de l'Assemblée parlementaire européenne.

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, accueillirent Leurs Altesses Royales à Leur arrivée au chantier et Leur présentèrent les personnalités suivantes :

MM. Werner Söhngen, Generaldirektor — Rheinische Stahlwerke, Essen; D<sup>r</sup> Linz, Direktor — Rheinische Stahlwerke, Essen; D<sup>r</sup> Eggemann, Direktor — Rheinische Stahlwerke, Essen; Freymark, Direktor — Rhestahl Union Brüchenbau, Dortmund; Prof. Schmalfeld — Rhestahl Union Brückenbau, Dortmund; Martin Theves, Président du Conseil d'Administration de la S. A. SOCOL, Bruxelles; Pierre Saey, Administrateur de la S. A. SOCOL, Bruxelles; Mathias Willems, Ingénieur en chef — Directeur des Ponts et Chaussées, membre du Fonds; Henri Luja, architecte-urbaniste de l'Etat, membre du Fonds; Maurice Als, Inspecteur 1<sup>er</sup> rang à l'Administration de l'Enregistrement, membre du Fonds.

Quand Leurs Altesses Royales eurent pris place sur la tribune érigée à proximité des grues géantes qui, quelques instants plus tard, devaient entrer en action, le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Pierre Werner, prit la parole pour exposer ce qui suit :

« Altesses Royales,

Je prie Vos Altesses Royales d'agréer l'hommage de la vive reconnaissance du Gouvernement et du Fonds d'Urbanisation du plateau du Kirchberg pour avoir daigné assister à cette cérémonie simple mais mémorable et lui donner un éclat particulier.

Les bienfaits d'un règne ne se mesurent pas seulement par le progrès économique et social réalisé dans l'intérêt des citoyens, mais encore, et en dehors de l'affinement culturel, par les ouvrages et les édifices marquants, construits avec une vision d'avenir. Telle est bien la caractéristique du pont qui va être lancé. Il est certes conçu pour résoudre des problèmes actuels et concrets, mais les générations futures en constateront les effets plus lointains et les orientations qu'il aura déclenchés dans l'aménagement de la ville et de la région. Nous nous réjouissons que Son Altessé Royale Madame la Grande-Duchesse ait accepté la proposition du Gouvernement d'attacher Son nom à cet ouvrage. Il rappellera à nos descendants la vénération que Vous porte, Madame la population du pays.

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Depuis toujours la construction de ponts exerce une fascination particulière sur l'esprit des hommes. Le pont enjambant la rivière ou lancé sur l'abîme n'est-il pas chaque fois une victoire sur les obstacles que la nature et la géographie opposent au commerce et à la communion des humains ? A tel point que le langage n'a pas manqué des transposer la fonction des ponts dans l'ordre moral et que les métaphores qui s'y rattachent évoquent avec un particulier bonheur l'union des esprits, s'il s'agit d'édifier, ou le repli querelleur sur soi-même lorsqu'il s'agit de couper des ponts.

La cérémonie de ce jour a donc par elle-même une signification profonde d'autant plus que le pont qui franchira en ce point la vallée de l'Alzette est un ouvrage considérable, hardi, une performance technique conforme au génie de notre époque.

Elle n'est pas sans rappeler une cérémonie analogue qui s'est déroulée à l'aube du siècle, le 16 juillet 1900, lorsque S.A.R. le Grand-Duc Adolphe posa la première pierre du noble ouvrage qui franchit la vallée de la Pétrusse et qui s'enorgueillissait à l'époque de réaliser le plus grand arc en pierre construit de main d'homme. De ce temps-là la ville cherchait une nouvelle issue vers le Sud et surtout un accès aux facilités du Chemin de fer dans le cadre d'un plan de développement du réseau. A peine entrevoyait-on le développement urbain qui s'est produit sur le plateau Bourbon et qui a progressivement doté la ville de quartiers modernes et d'une avenue à grande allure.

A cet exemple nous pouvons imaginer ce que sera le plateau du Kirchberg dans soixante ans. Peut-être nos successeurs se tourneront-ils alors encore vers d'autres issues, concevront-ils de nouveaux ouvrages pour résoudre les problèmes de leur temps.

Installée sur un plateau, coupée par des vallées profondes, notre ville dérive en effet de son site, et ses beautés, et ses problèmes. Le berceau de la cité se trouve sur un éperon rocheux autour duquel se sont groupées les agglomérations successives. Par la facilité du développement vers l'ouest, la ville a risqué dernièrement de se trouver déséquilibrée, son centre de gravité déplacé. L'ouverture des plateaux vers l'est permettra donc un développement urbain plus harmonieux, en étoffant de ce côté l'enveloppe du noyau citadin. En même temps le nouveau pont permettra un réaménagement complet des sorties de la ville vers l'Est et vers le Nord et contribuera d'une façon substantielle à la solution du problème de la circulation routière.

L'aménagement du territoire se trouvera donc considérablement affecté par la réalisation de ce pont, dont la construction se trouve justifiée tant par les impératifs du développement urbain que par la nécessité de concevoir de nouvelles voies de communications.

Mais si la désirabilité de ce nouveau développement est établie depuis longtemps, il ne faut pas se dissimuler que le branle a été donné à sa mise

en œuvre par les devoirs que notre capitale a assumés dans le cadre européen. En faisant confiance à Luxembourg pour recevoir le premier siège des organes statutaires d'une communauté européenne, nos partenaires ont confirmé une vocation qui est déjà inscrite dans notre histoire et dans notre climat culturel.

L'ouverture du plateau du Kirchberg, où le premier édifice d'une cité européenne émerge d'ores et déjà des frondaisons du parc des Trois Glands, est une affirmation de cette vocation et de la volonté du Gouvernement luxembourgeois d'y faire face. La construction de ce pont et du building en face sont des actes posés dans cette direction. Ils seront certainement suivis d'autres qui restent dans la ligne de la politique constante suivie à propos de la question du siège autant par le Gouvernement luxembourgeois actuel que par ceux qui l'ont précédé.

La prochaine relance européenne qui doit s'amorcer par la rationalisation et le renforcement des institutions, ne manquera pas, à mon avis, de nous confronter avec le problème complexe des sièges des communautés européennes, ceci par la logique des choses, alors qu'un lien fonctionnel incontestable existe entre le siège d'une institution et ses organes statutaires.

En ce qui nous concerne l'acte posé aujourd'hui signifie que nous entendons rester dignes de la confiance placée en nous il y a plus de dix ans.

L'union des Européens est trop importante et trop nécessaire pour qu'on la voie sous une optique locale ou particulariste. Mais on ne saurait non plus amputer la récente histoire européenne de cette expérience luxembourgeoise et du noyau de développement qu'elle a valu à notre pays.

En encastrant dans les fondations du pont un parchemin évoquant l'acte de ce jour et des monnaies portant l'effigie de notre Souveraine, nous transmettons aux générations futures le message d'un peuple libre, confiant dans son avenir et prêt à servir la fraternité humaine ! »

Après le discours du Président du Gouvernement luxembourgeois Leurs Altesses Royales, accompagnées de MM. Pierre Werner et Robert Schaffner, se rendirent aux abords immédiats de la vallée où un document commémorant l'événement du jour ainsi que quelques monnaies portant l'effigie de la Souveraine furent encastrés dans les fondations du pont. Le parchemin scellé dans la pierre fondamentale marquée du millésime porte les signatures de la Souveraine et du Prince de Luxembourg ainsi que celle des membres du Gouvernement actuel. Le texte rédigé en latin est conçu ainsi :

Anno Domini  
millesimo nongentesimo sexagesimo tertio  
CAROLA MAGNA DUCE  
cuius consors est clarissimus  
FELIX PRINCEPS LUXEMBURGENSIS  
magnum ducatum annum quadragesimum quintum  
gloriose regente,  
Petro WERNER, Praeside  
Eugenio SCHAUS, Roberto SCHAFFNER, Aemilio

COLLING, Aemilio SCHAUS, Paulo ELVINGER,  
Petro GREGOIRE, Ministris,  
Rheinstahl Union Brückenbau A. G., Dortmund,  
Socol, Bruxelles,

hunc pontem faciendum curaverunt  
urbis Luciliburgensis prospere crescendae causa  
Luxemburgi,

vicesima die mensis Iunii MDCCCCLXIII

L'acte d'encastrement du document commémoratif accompli, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, s'adressa à l'assistance en ces termes :

« Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Qu'il me soit permis de m'associer aux paroles d'hommage et de bienvenue que Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, vient d'adresser à LL. Altesses Royales, Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, dont la Haute Présence remplit nos cœurs de vive gratitude, de joie et de fierté.

Je me permets de remercier bien respectueusement Leurs Altesses Royales de l'importance qu'Elles ont daigné attacher à l'acte, dont nous nous acquittons aujourd'hui — acte auquel Leur bienveillante sollicitude confère une signification particulière et solennelle.

Nous nous sommes réunis sur ce chantier qui a revêtu un air de fête et dont l'ambiance calme et paisible contraste singulièrement avec l'activité bruyante et dynamique qui l'anime en d'autres jours pour assister à l'inauguration de la première phase d'exécution du nouveau pont sur la vallée de l'Alzette : le pont Grande-Duchesse Charlotte qui symbolisera le fidèle attachement du peuple luxembourgeois à l'Auguste Famille Grand-Ducale et les profonds sentiments d'affection, de respect et de reconnaissance qu'il voue à sa Noble et Vénérée Souveraine qui avec une fermeté bienveillante et avec tant de bonne grâce, de dignité et de sagesse conduit les destinées de notre chère patrie.

C'est avec une vive satisfaction que je salue MM. les représentants du corps diplomatique, MM. les Membres de la Haute Autorité, MM. les représentants de la Cour de Justice des Communautés Européennes, M. le Président de la Chambre des Députés, MM. les représentants du monde politique et administratif, MM. les bourgmestres et échevins de la Ville de Luxembourg — tous ceux qui par ce geste d'aimable sympathie, dont je les remercie chaleureusement, témoignent de l'intérêt qu'ils portent à notre action qui vaudra — j'en suis persuadé — à notre ville millénaire un essor nouveau.

Monsieur le Ministre d'Etat ayant bien voulu exposer au cours de son adresse, les objectifs que nous visions par la construction du nouveau pont dont l'idée a hanté les esprits depuis quelques années déjà, je crois pouvoir m'abstenir d'en revenir à ces questions. Toutefois, me semble-t-il indiqué de vous communiquer quelques détails techniques susceptibles de retenir votre intérêt.

Le nouveau pont construit selon les formules techniques les plus modernes, surplombera la vallée à une hauteur de 85 mètres, il aura une longueur totale de 355 mètres, trois ouvertures de 53,90 m, 234,10 m et 67,00 m et un poids de 4400 t environ. La béquille côté Ville aura une hauteur de 41 m, celle côté Kirchberg aura une hauteur de 39 m. La largeur du pont sera de 25 m. Le tablier comportera 2 trottoirs, 2 voies de circulation et 1 bande centrale. La dilatation du pont sera pour la culée côté Ville de 44,6 cm, pour la culée côté Kirchberg de 44,5 cm. L'établissement des piles et des culées a rencontré des difficultés en raison de la nature traîtreuse de la roche et réclamait des précautions particulières. Les appuis côté Ville ont été consolidés par 8 puits. Pour consolider le remblai de la côte d'Eich et les crevasses du rocher 3 103 530 t de ciment et 1 674 640 t de sable de roche ont été injectées.

Le caisson qui sera lancé aujourd'hui aura un poids de 51,4 t et une longueur de 15,70 m.

En tenant compte du fait que le résultat du concours-public international se traduisit par la présentation de 70 projets remis par 37 firmes avec un éventail de prix allant de 68 035 411 — 354 915 351 francs, on peut facilement s'imaginer l'étendue et la complexité de la mission du jury international, auquel il incombait de choisir parmi les

18 poutres en béton,

les 21 arcs en béton,

les 3 ponts à béquilles,

les 15 poutres métalliques,

les 7 arcs métalliques et les 6 ponts suspendus proposés celui des projets qui répond le mieux aux critères esthétiques et économiques imposés.

C'est finalement le projet présenté par la Communauté RHEINSTAHL-UNION/BRUCKENBAU/DORTMUND, Jean THINK / DIFFERDANGE, SOCOL / BRUXELLES que le jury international a classé premier en rang.

Le Gouvernement a approuvé ce choix, car en architecture il faut être de son époque. Chaque siècle donne à l'architecture l'empreinte de son esprit propre, l'adapte à ses exigences et l'interprète selon ses besoins.

Notre siècle est marqué par d'immenses progrès dans tous les domaines et les réalisations dans l'architecture ont évolué grandement. L'invention du béton armé en 1867 et l'emploi du fer et de l'acier dans la construction ont permis une technique nouvelle, il en émane un style nouveau géométrique et sobre.

La ville de Luxembourg s'enorgueillit de plusieurs ponts qui chacun marque bien son époque. Le pont du château, construit en 1735 par des maçons, artisans expérimentés, constitue un ouvrage de valeur. Les viaducs érigés vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle étaient des réalisations remarquables. Œuvre du XX<sup>e</sup> siècle, le pont Adolphe réalisé par l'éminent architecte Paul Séjourné, est un chef d'œuvre d'ingéniosité et de hardiesse, qui est à ranger parmi l'avant-garde des créations du génie civil contemporain.

On ne peut que rendre hommage aux constructeurs de ces temps révolus qui se sont montrés, sans

nul doute, à la hauteur de leur tâche et digne de leur profession.

Aux ponts existants, il fallait opposer un pont qui est un ouvrage d'art reflétant l'esprit de notre époque, qui par sa conception et les dispositions de son ensemble traduira la dernière perfection technique dans le domaine de la construction tout en tenant particulièrement compte des exigences esthétiques du site.

Le pont Grande-Duchesse Charlotte pourra rivaliser dignement avec les monuments des temps passés par la pureté, la mesure, la grandeur et l'élégance qui le distingueront et deviendra un exemple de proportions et de hardiesse.

Il me reste l'agréable devoir de féliciter en toute sincérité ceux qui ont conçu cet ouvrage et les promoteurs de cette idée. Je me dois de remercier chaleureusement les pouvoirs et personnes qui ont eu la bienveillance d'agréer et d'appuyer nos projets, ceux qui ont pris et qui continuent à prendre une part active dans la réalisation de cette œuvre.

Je rends un hommage mérité aux nombreux ingénieurs, géomètres, entrepreneurs, artisans, ouvriers qui donnent chaque jour un bel exemple de zèle, de dévouement et d'esprit d'équipe.

Altesses Royales,

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

Les monuments ne reflètent pas seulement l'esprit d'une époque mais ils symbolisent également les aspirations d'un peuple. Ils parlent le langage éloquent de son histoire, de sa religion, de ses mœurs et de ses coutumes et trahissent ses espoirs et ses ambitions.

Notre capitale pauvre en édifices impressionnants, est riche en ponts. Il est curieux de constater que depuis le plus vieux pont du Grund jusqu'à cet ouvrage audacieux, les constructions de ponts marquent les petits et les grands tournants de notre histoire nationale, tissée de contrainte, d'oppression, de conflits et de revirements.

Forteresse farouche et redoutable, la ville de Luxembourg située au cœur d'une Europe désunie, était jadis, l'enjeu des luttes sanglantes que se livraient les Grandes Puissances Européennes convoitant à tour de rôle la suprématie politique sur notre continent. Secouant le joug terrible de sa cruelle destinée qui la rendait esclave des ambitions et des rivalités des Etats voisins, avides de puissance et de domination notre ville est devenue la capitale d'un Etat indépendant et libre.

Dans le concert des Grandes Nations nous ne pouvons guère prétendre à nous imposer comme Puissance. Notre milieu politique est avant tout fait d'affinités électives, de liens spirituels, d'échanges et de relations. Le genre humain sorti d'une longue crise douloureuse est travaillé par des aspirations

nouvelles. Les Nations d'Europe ont éprouvé le besoin d'unir leurs destinées, de confronter leurs problèmes pour atteindre ensemble au mieux le bien commun de leurs populations.

Choisie pour abriter la première fondation du nouvel édifice communautaire, il est échu à notre capitale un rôle nouveau dans l'optique internationale : Ayant été naguère un instrument de guerre et de discorde, elle est devenue un instrument d'entente pacifique, de compréhension mutuelle et de médiation.

Défiant la configuration ingrate du terrain, le nouveau pont établira d'un seul trait hardi la liaison de la Ville Haute avec le nouveau quartier Européen matérialisant ainsi les liens spirituels qui nous unissent à cette Nouvelle Europe et notre engagement ferme et solennel d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité : l'unité européenne. »

Puis, invitant S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à presser sur le bouton déclenchant les grues qui devaient mettre en place le premier élément métallique du pont, M. le Ministre Schaffner termina en langue luxembourgeoise son discours par l'apostrophe suivante :

« Madame,

An denen 44 Joer wo' Dir d'Geschécker vum Land lét war Dir eis an all Situatio'nen dat Beispill wat eis oagehal huet a schwierigen an a guo'den Zeiten Eich et an allem nozeman.

Dir seit fir ons d'Verkérperong voan allem wat schien, guod an deia ass, awer besonnesch d'Lieft zu eiser Hémecht, Trei zu eisen Traditio'nen an zu eiser Freihét op de' mir su stolz sei'n, an dat alles emgén voan engem de'wen sech verstoan.

Sef de Breck en Zeichen voan Onhängechkéit, Dankbarkéit à Léft zu Ech, Madame, an Eirer héier Familljen.

Madame, doerf ech Ech bieden elei op den Kneppchen de drecken ant Maschinen firt Verleen voan dem ischten Steck an Gang ze setzen. »

La Souveraine ayant posé le doigt sur le bouton de commande les lourdes grues se mirent en branle. Le premier caisson, long de 15,70 m et pesant 51,4 tonnes fut levé lentement et dirigé vers ses points d'appui. Pendant que dura cette manœuvre le Ministre des Travaux Publics donnait des explications techniques. Au moment où l'élément se trouvait placé dans ses joints, la musique de la garde grand-ducale entonna l'hymne national luxembourgeois.

Avant de quitter le chantier S.A.R. Madame la Grande-Duchesse reçut en souvenir de cette mémorable journée une truelle en argent portant la date de l'événement historique.

Un vin d'honneur servi dans le hall d'entrée du nouveau théâtre aux personnalités présentes clôtura ensuite la cérémonie.

## Le Remembrance Day 1963

Tout comme les années précédentes les festivités du Remembrance Day furent célébrées à Ettelbruck avec éclat.

Les manifestations débutèrent dans l'après-midi du samedi, 29 juin, par une réception offerte aux invités d'honneur par la Municipalité à l'Hôtel de Ville. Elle fut suivie par l'inauguration d'une exposition de matériel militaire américain dans les prés du « Deich ». Le programme du samedi prévoyait en outre des exercices de chute libre à partir d'un hélicoptère volant à une altitude de 3.000 m, une rencontre de football entre les équipes de la base de Spangdahlen et d'Ettelbruck, un concert donné par la musique de la 8<sup>e</sup> division, une démonstration de judo ainsi qu'une « friendship-party ».

Le dimanche, 30 juin, le bourgmestre d'Ettelbruck M. le docteur Léon Mischo, entouré des échevins MM. Léon Pleger et Léon Putz, accueillit les hôtes américains et luxembourgeois à l'Hôtel de Ville richement décoré et leur adressa une allocution de bienvenue dans laquelle il insista sur l'importance de cette journée commémorative. D'autres discours furent prononcés à cette occasion par S. Exc. M. William E. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, et M. Gustave Kass, conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée.

Les personnalités assistèrent ensuite à un service religieux célébré à la mémoire des soldats américains tombés sur le sol luxembourgeois. A 11 heures des fleurs furent déposées devant le Monument aux Morts d'Ettelbruck par S. Exc. M. l'Ambassadeur Rivkin et par M. le Bourgmestre Mischo. La matinée fut clôturée par un concert donné par la musique de la garde grand-ducale à l'auditorium de la place Marie-Thérèse.

C'est dans l'après-midi que débuta la cérémonie commémorative proprement dite devant le monument du Général Patton, en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg. A la tribune d'honneur avaient pris place les hautes personnalités américaines et luxembourgeoises, dont nous remarquons notamment la présence, du côté luxembourgeois, de M. Eugène Schaus, Ministre de la Force Armée, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, M. le docteur Léon Mischo, bourgmestre d'Ettelbruck, M. Gustave Kass, conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée, du lieutenant-colonel Oscar Heldenstein, sous-chef d'Etat-Major de la Force Armée, des majors André Robinet et Emile Krieps, de nombreux représentants des Corps constitués et des Administrations publiques ainsi que d'une délégation de l'Américan-Luxembourg Society.

Du côté américain étaient présents entre autres S. Exc. M. W. E. Rivkin, le général Paul Freeman, commandant suprême de l'U.S. Army en Europe, le général-major Franck C. Rouse, chef de la mission militaire pour la Belgique et le Luxembourg, le général-brigadier A. C. Pearl du quartier général

de l'U.S. Air Force, le général Landon, MM. G. Taylor et C. Holbrock, attachés d'Ambassade à Bruxelles.

S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg fut accueilli à Son arrivée par M. le Ministre Eugène Schaus et M. le Bourgmestre Léon Mischo. Celui-ci prononça le premier discours de circonstance. Il passa ensuite la parole à S. Exc. M. William E. Rivkin qui rappelait les liens étroits qui unissent son pays au Luxembourg. Des allocutions furent encore prononcées par les généraux Paul Freeman et A. C. Pearl ainsi que par M. le Ministre Eugène Schaus qui exposa en ce qui suit :

« Altesse Royale,  
Excellences,  
Messieurs les Généraux,  
Mesdames,  
Messieurs,

Dans la déclaration que le Général Pershing adressa le 18 novembre 1918 au peuple luxembourgeois, figurait entre autres la phrase suivante : „Les troupes américaines sont venues dans le Grand-Duché de Luxembourg en amies . . .” Vingt-six années plus tard seulement, le Général Eisenhower devait exprimer la même idée dans une proclamation affichée sur les murs de la capitale luxembourgeoise. L'accueil délirant réservé par la population luxembourgeoise en 1918 et en 1944 à l'armée de libération constitue la preuve — s'il en fallait une — de l'exactitude de ces paroles. En effet, en un quart de siècle, le généreux peuple américain a consenti, à deux reprises, de grands sacrifices humains et matériels afin que la liberté et la paix nous soient rendues et afin que la civilisation et la justice soient préservées en Europe. Pour ces nobles actes, le peuple luxembourgeois sera toujours animé d'un sentiment de respect et de gratitude envers la grande nation américaine.

Chaque année, depuis la libération, la Ville d'Ettelbruck se fait un devoir de permettre à cette gratitude et à ce respect de prendre des formes concrètes. Au pied du monument consacré au Général Patton, figure légendaire et héroïque de la deuxième guerre mondiale, nous évoquons à chaque Remembrance-Day, avec émotion le souvenir des vaillants soldats américains qui nous ont ramené le flambeau de la liberté, et nous rendons un hommage reconnaissant et respectueux à leur patrie.

Altesse Royale, en 1944 vous faisiez partie de l'armée qui libérait le sol luxembourgeois. Aujourd'hui, par Votre haute présence, Vous avez daigné associer une fois de plus la Maison Régnante à cette manifestation de souvenir et de gratitude.

Parmi les citoyens américains qui s'étaient spontanément engagés dans l'armée de libération, se trouvait également l'actuel ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Rivkin. Depuis son arrivée dans notre capitale, celui-ci a travaillé avec un dyna-

misme et un dévouement inlassables au resserrement des liens empreints d'amitié et de sympathie réciproques qui existent entre nos deux pays.

Mais, au cours de cette année deux faits saillants dans l'histoire des relations entre les Etats-Unis et le Luxembourg ont renforcé d'une façon saisissante l'amitié entre nos deux peuples. Ce fut l'entrée en vigueur le 28 mars 1963 du Traité d'Amitié, d'Établissement et de Navigation entre les Etats-Unis d'Amérique et le Luxembourg. Ce traité, manifestation politique des gouvernements américain et luxembourgeois d'intensifier leurs relations, contribuera dorénavant au développement harmonieux et fructueux de la collaboration entre nos deux peuples. Mais ce fut encore et surtout la visite d'État que LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Grand-Duc Héritier ont effectué au printemps 1963 aux Etats-Unis. Leurs Altesses Royales qui au cours des années d'exil, avaient trouvé aux États-Unis une terre d'accueil, y ont été reçues par le Président Kennedy avec un éclat et un faste sans pareils. Depuis la Maison Blanche jusqu'au Cap Canaveral, le voyage fut une série ininterrompue de marques d'amitié, de sympathie et d'estime pour notre Maison régnante et pour notre pays.

Nous pouvons avec une satisfaction et une fierté légitimes faire le bilan de cette visite qui a renforcé l'entente entre l'une des principales puissances mondiales et le Luxembourg. Ceci est d'autant plus vrai que la défense de notre liberté, de notre civilisation est assumée principalement par les Etats-Unis qui se sont engagés avec le Canada et avec les pays d'Eu-

rope à défendre en commun l'Occident et à préserver la paix mondiale.

Dans le discours que le Président Kennedy a prononcé le 10 juin 1963 devant l'American University à Washington — discours qui d'ores et déjà peut être qualifié d'historique — le grand Homme d'État américain a dit en substance : „Nous n'avons pas de tâche plus urgente que la poursuite de la paix.”

Pour le Président Kennedy il s'agit de préserver pour tous les hommes et dans tous les temps la paix „authentique”, la sorte de paix fait que la vie sur terre vaut d'être vécue et qui permet aux hommes et aux nations de croître, d'espérer et d'édifier une vie meilleure pour leurs enfants. Ces paroles qui traduisent tout un programme d'inspiration humanitaire, méritent d'être répétées de bouche à bouche.

Emanant de notre plus puissant allié, elles sont pour nous une raison d'affronter l'avenir avec confiance, espoir et sérénité. »

Après ces discours des fleurs furent déposées devant le Monument du Général Patton et la « Sonnerie aux Morts » retentit. Puis une formation de F-105 survolait les lieux et une parade militaire composée d'unités de l'Armée et de la Force aérienne américaine ainsi qu'un détachement de la garde grand-ducale avec drapeaux et musique passait devant la tribune.

La journée prit fin par un programme d'attraction dans les prés du « Deich » et un feu d'artifice particulièrement spectaculaire et réussi.

## Visite à Luxembourg de Journalistes spécialistes en questions agricoles

Le 17 juin un groupe de journalistes belges et néerlandais rendit visite au Grand-Duché, point de départ pour un périple d'information agricole à travers les trois pays du Benelux. Ce voyage avait été organisé par les Gouvernements des trois pays de commun accord avec le Secrétariat Général Permanent Benelux et avait pour but de familiariser les journalistes avec les aspects et les problèmes de l'agriculture dans le cadre des Economies Nationales des 3 Pays.

Les hôtes étrangers, auxquels s'étaient joints trois représentants de la presse luxembourgeoise, furent accueillis à leur arrivée en gare de Luxembourg par M. Joseph Petit, conseiller de Gouvernement, directeur du Service Information et Presse du Ministère d'État, et M. Fernand Dernelen, professeur, attaché agricole.

Au cours de la journée ils se rendirent à la Moselle luxembourgeoise où ils visitèrent la Station viticole de l'État de Remich, ainsi que les Caves Coopératives de Bech-Kleinmacher-Wellenstein et celles de Remerschen.

Dans la soirée de la même journée M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, offrit un dîner à l'Hôtel du Grand-Chef à Mondorf-les-Bains. Au cours de ce dîner, le Ministre prit la parole pour exposer ce qui suit :

« Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi, en tant que Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, un grand honneur et un vif plaisir de vous souhaiter, au nom du Gouvernement luxembourgeois, une cordiale bienvenue au Grand-Duché.

J'espère que malgré la brièveté de votre visite vous emporterez de notre petit pays un souvenir agréable.

Je salue aussi vos confrères de la presse luxembourgeoise qui ont bien voulu se joindre à leurs collègues belges et néerlandais.

Je salue surtout les dirigeants de nos organisations professionnelles agricoles et viticoles, car c'est surtout le secteur économique qu'ils représentent que vous êtes venus étudier dans notre pays.



En effet, vous êtes, Mesdames, Messieurs, des journalistes spécialisés en matière agricole. Et, Dieu sait, combien il faut être spécialiste et expert pour traiter les problèmes tellement complexes qui se posent aujourd'hui dans le secteur agricole et viticole. Souligner ce fait, c'est souligner les difficultés que vous rencontrez dans votre travail, c'est souligner aussi l'immense mérite qui vous revient dans l'information et l'orientation du public. Car, plus que jamais, cette information est indispensable sur un problème qui, dans le sens plein du terme, est le problème majeur de notre temps.

Le problème agricole se pose en effet dans tous les pays, quel que soit leur régime politique. Il se pose même au Luxembourg d'une façon plus grave qu'ailleurs, eu égard aux conditions naturelles et économiques qui se rencontrent chez nous. Inutile de préciser que, si je parle de problème agricole au Luxembourg, je n'en sépare pas le problème de la viticulture, avec laquelle vous avez eu une brève rencontre cet après-midi et qui, à cette occasion, s'est révélée à vous en son jour le plus séduisant.

Le problème agricole s'est posé dans le cadre du Benelux. Il se pose maintenant dans la Communauté Economique Européenne. Toutes les discussions, qu'elles se tiennent dans des enceintes nationales ou internationales, peuvent se ramener en dernière analyse à la question de savoir quelle est la place de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie. C'est le problème de l'adaptation des structures de l'agriculture aux nouvelles conditions économiques, c'est encore et surtout le problème du revenu agricole, vu sous l'angle de la parité ou au moins de l'équité.

Dans ce processus de l'adaptation des structures, le problème des reconversions est un des plus douloureux. Aussi, en les réalisant, faut-il éviter qu'elles ne provoquent crise ou conflit social. Car, me référant aux clauses mêmes du traité CEE et convaincu de la valeur humaine, sociale, voire économique des exploitations familiales, je me prononce en faveur du maintien de telles exploitations, à condition qu'elles évoluent vers des formes rationnelles et fonctionnelles qui garantissent à leurs exploitants un revenu comparable à celui d'autres groupes avoisinants et équitable tel qu'il les fasse ainsi participer à l'expansion tant économique que culturelle des nations et des communautés.

Mais, je m'aperçois que la déformation professionnelle — (politique cette fois-ci) — m'entraîne trop loin de l'ambiance euphorique dans laquelle vous préférez peut-être rester plongés, surtout après la dégustation de nos vins qui ont la réputation de chasser les noirs soucis et de faire oublier les problèmes. Mais un Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture n'arrive point à chasser complètement ce noir souci (et il ne doit pas y arriver) qu'est pour moi le problème agricole que notre génération est appelée à résoudre.

Et pour que cette solution ne s'écarte ni des principes de la justice sociale, ni des principes d'une saine politique économique, je vous prie d'apporter votre collaboration généreuse et avisée dans le cadre beneluxien du moins auquel vous appartenez.

A ce propos, je suis particulièrement heureux de saluer parmi nous, ce soir, Monsieur Nicolas Margue, Conseiller d'Etat, ancien Ministre de l'Agriculture, qui a signé les premières conventions agricoles de Benelux, en 1947 je pense, Président luxembourgeois du Comité Benelux. C'est en cette dernière qualité que Monsieur Nicolas Margue nous honore de sa présence et confère à notre réunion pour ainsi dire le caractère d'une manifestation officielle de Benelux. Je m'en réjouis, car il est nécessaire que Benelux fasse état de son existence et de sa vitalité. Cela devrait même se faire plus souvent que par le passé. Car Benelux est vivant et a sa raison d'être. Il faut lutter contre l'opinion, si souvent répandue, que Benelux est dépassé par l'histoire, qu'il est absorbé par le Marché Commun. Si Benelux n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Certes, Benelux n'a pas atteint dans tous les domaines les objectifs qu'il s'était proposés. Notamment, dans le secteur agricole, les progrès réalisés ont été clairsemés. La raison en est probablement le fait qu'au lieu d'être complémentaires, les agricultures de nos trois pays sont plutôt concurrentielles. Certes, la viticulture fait exception. Car, mes problèmes, en tant que Ministre de la Viticulture, seraient immédiatement résolus si les Néerlandais se mettaient à boire autant de vin luxembourgeois que les Belges, et les Belges autant que les Luxembourgeois. Ce pieux vœu, je pense, ne saurait tarder à s'accomplir.

Les échecs partiels de Benelux ne doivent pas nous cacher cependant les résultats impressionnants qui ont été obtenus. (A titre d'exemple, de 1948 à 1961, les échanges entre nos trois pays ont plus que quadruplé en valeur, pendant cette même période, le commerce de Benelux avec les autres pays du monde a plus que triplé en valeur.)

Benelux, tout en ne comptant qu'une population de 20 millions d'habitants, figure à la quatrième place dans le commerce mondial, après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne de l'Ouest. — D'ailleurs, la croissance économique de nos trois pays, le développement des échanges tant entre nos trois pays qu'entre Benelux et les autres pays de l'Europe et du monde, ont puissamment contribué à faire triompher les idées d'intégration européenne.

Aussi s'agira-t-il de défendre et de développer encore cette place de Benelux dans le monde. En tant que partenaires du Marché Commun, les trois pays de Benelux sont intéressés au plus haut degré à la politique économique que poursuivra la CEE. Agissant séparément, aucun de nos trois pays n'a des chances de faire prévaloir son point de vue. Unis, nous représentons une force économique de frappe qu'on ne saurait ignorer ou sous-estimer. Il faut lutter pour réaliser cette union, car elle ne s'obtient pas sans peine. Nos intérêts ne sont en effet pas toujours convergents. Mais la longue pratique que nous avons de la vie en commun me confirme dans la conviction que la raison et la bonne volonté parviendront toujours à trouver des compromis acceptables pour chacun des partis en présence.

Dans cette œuvre de mutuelle compréhension et de collaboration, vous avez, Mesdames, Messieurs les

journalistes, un rôle à jouer, un rôle précieux, éminent.

C'est en ce sens, pour que l'idée et l'existence de Benelux continuent de s'affirmer, pour que, dans le vestibule d'une communauté plus vaste, cet idéal nous fasse serrer les coudes,

que je me permets de lever mon verre à la prospérité de nos pays. Qu'elle aille en croissant par une confiante collaboration entre les trois partenaires de Benelux ! »

Le lendemain matin les journalistes étrangers et luxembourgeois eurent l'occasion d'examiner les installations de la laiterie Luxlait qui comptent parmi les plus modernes d'Europe. Après un déjeuner servi à l'établissement même, une partie du groupe ainsi que deux de leurs collègues luxembourgeois furent conduits à l'aéroport du Findel pour s'envoler vers les Pays-Bas alors que l'autre partie gagna la Belgique par la route.

Avant leur départ, les journalistes belges et néerlandais reçurent une documentation concernant l'Agriculture luxembourgeoise. Nous en reproduisons ici les principaux éléments :

### LE LUXEMBOURG AGRICOLE.

#### I. — Situation géographique générale.

Le territoire du Grand-Duché de Luxembourg a une superficie de 2.586 km<sup>2</sup>. Il apparaît sur la carte blotti entre les trois pays : Belgique, Allemagne et France.

On y distingue deux grandes régions naturelles : « les Ardennes » au Nord (32% de la superficie), le « Bon Pays » au Sud (68% de la superficie). — Les deux régions sont différentes par le sol et le climat.

L'Ardenne luxembourgeoise est une terre dévotienne et schisteuse, taillée de vallées étroites et profondes; elle est caractérisée par un relief fortement accidenté. La hauteur moyenne des plateaux ardennais luxembourgeois est de 450 mètres.

Le Bon Pays est le prolongement du bassin lorrain; il se trouve à une altitude variable de 130 à 300 mètres et le relief y est peu accidenté.

Le climat du Grand-Duché de Luxembourg est plutôt maritime que continental; la température moyenne est de 7,5° centigrades. Des gelées tardives se produisent parfois jusqu'au mois de juin sur les hauteurs particulièrement exposées des Ardennes. La chute moyenne annuelle de pluie est de 765 mm; la pluviosité est donc insuffisamment et surtout mal répartie sur l'année.

#### a) Exploitations agricoles (recensement du 15. 5. 1962)

Catégorie	Nombre	%	Superficie	%	Grandeur moy. (ha)
2 — 5 ha	1.713	20,2	5.723	4,2	3,34
5 — 10 ha	1.713	20,2	12.523	9,3	7,31
10 — 20 ha	2.567	30,3	37.879	28,0	14,76
20 — 30 ha	1.445	17,0	35.432	26,2	24,52
30 — 50 ha	860	10,1	31.548	23,3	36,68
50 ha et plus	189	2,2	12.154	9,0	64,31
<b>Total</b>	<b>8.487</b>	<b>100,0</b>	<b>135.259</b>	<b>100,0</b>	<b>15,94</b>

#### Superficie (1962)

Superficie totale	2.586 km <sup>2</sup>
Superficie agricole utile	137.000 ha
dont : Terres labourables	71.000 ha
: Prairies et pâturages	64.800 ha
: Viticulture	1.200 ha
Superficie boisée	80.000 ha

#### Population (1962)

Population totale	321.000
dont : population agricole	36.000 (11%)
Population active totale	148.000
dont : population active agricole	22.300 (15%)

#### Les bases de l'activité agricole luxembourgeoise.

##### 1) Population agricole.

Les dernières estimations font apparaître que le Luxembourg compte actuellement une population d'environ 321.000 habitants. La population agricole est d'environ 36.000 personnes, soit 11% de la population totale du pays.

En ce qui concerne le nombre de personnes actives, l'agriculture occupe approximativement 22.300, soit 15% de la population active totale du pays. La main d'œuvre agricole est avant tout familiale; le nombre des salariés agricoles n'est que de 1.300 pour l'année 1962.

L'évolution de la population active agricole montre l'image suivante :

En 1907, la population agricole active, c'est-à-dire l'ensemble des personnes travaillant effectivement dans l'agriculture, atteignait 53.184 personnes, soit 43,2% de la population active totale.

En 1935, soit 28 années plus tard, le recensement indique pour une population active totale de 134.847 personnes, une population active agricole de 40.766 personnes, c'est-à-dire 30,25%.

En 1947, la population agricole active s'élevait à 35.050 personnes, soit 26,1% de population active totale.

Enfin en 1962, comme indiqué, la main-d'œuvre agricole est estimée à 22.300 personnes, soit 15% de la population active totale.

##### 2) Nombre et superficie des exploitations agricoles.

Le dénombrement des exploitations agricoles est toujours l'une des tâches les plus délicates des recensements agricoles. Au Grand-Duché de Luxembourg, uniquement les exploitations d'une superficie d'au moins 2 ha sont considérées comme exploitations agricoles.

Le tableau ci-dessus souligne la prédominance de la petite et moyenne exploitation agricole du type familial.

En 1962, les exploitations de moins de 10 ha groupent 40,4% du nombre des exploitations agricoles et 12,5% de la superficie agricole.

Les exploitations de 10 à 20 ha groupent 30,3% du nombre total et 28% de la superficie globale.

Les exploitations de 20 à 30 ha groupent 17% du nombre total et 26,2% de la superficie totale.

Enfin, les exploitations de plus de 30 ha groupent 12,3% du chiffre total et 32,3% de la superficie.

L'étendue moyenne des exploitations agricoles était en 1962 15,94 ha.

Les exploitations sont groupées en agglomérations de villages (environ 450); les fermes isolées constituent l'exception.

### b) Evolution du nombre des exploitations

Classes de grand	1907	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	7.035	3.399	2.781	2.204	1.713
5 — 10 ha	4.117	2.844	2.493	2.081	1.713
10 — 20 ha	2.674	3.270	3.141	2.879	2.567
20 — 30 ha	1.131	1.222	1.340	1.457	1.445
30 — 50 ha		570	682	751	860
50 ha et plus	185	140	133	165	189
<b>Total</b>	<b>15.142</b>	<b>11.445</b>	<b>10.570</b>	<b>9.537</b>	<b>8.487</b>

### 3) Utilisation du sol et production végétale.

#### a) Utilisation du sol :

L'agriculture luxembourgeoise pratique la polyculture et l'élevage. Cette orientation est due, d'une part, à la diversité des conditions naturelles de production et, d'autre part, à la structure sociale des

Céréales panifiables

Céréales secondaires

Plantes-racines

Plantes fourragères

Divers

Prairies, pâturages et vergers

Vignobles

Horticulture et pépinières

Terres de culture

exploitations à caractère essentiellement familial. Encore faut-il ajouter que le faible espace économique joint à la qualité moyenne des terres, élimine les cultures industrielles comme les betteraves sucrières, les plantes textiles et les oléagineux.

Lors du recensement agricole du 15 mai 1962 la répartition des terres de culture était la suivante :

{ Froment	18.504 ha
{ Seigle et méteil	2.471 ha
{ Orge	8.915
{ Avoine et autres	18.713 ha
{ Pommes de terre	4.888 ha
{ Betteraves fourragères	2.404 ha
: Trèfle, luzerne, etc.	11.744 ha
: Légumes, jachères	3.200 ha
:	64.847 ha
:	1.207 ha
:	138 ha
:	<u>137.031 ha</u>

Pour 1962, l'assolement était donc le suivant :

Terres de culture (100%)

{ Terres labourables	: 51,7%
{ Prairies et pâturages	: 47,3%
{ Viticulture et horticulture	: 1,0%

#### b) La production végétale

On ne dispose pas de données statistiques valables sur le rendement par hectare des différents produits

végétaux. Les chiffres reproduits ci-après sont des estimations.

	Rendement/ha
Froment	24
Seigle et méteil	22
Orge	26
Avoine et autres	26
Pommes de terre	250
Betteraves fourragères	480

	Production totale
	44.400 tonnes
	5.500 tonnes
	23.140 tonnes
	48.600 tonnes
	122.500 tonnes
	115.200 tonnes

Pour les dernières années les ventes de céréales au secteur de panification étaient les suivantes :

	1956	1957	1958	1959	1960 <sup>1)</sup>	1961 <sup>1)</sup>	1962 <sup>1)</sup>
Froment (t)	26.365	38.065	35.416	40.232	46.000	46.000	39.700
Seigle (t)	4.748	4.646	5.062	4.657	4.962	4.500	3.000

<sup>1)</sup> Estimation

La vente de céréales secondaires (orge, avoine) au commerce est insignifiante; presque la totalité de ces produits est utilisé à la ferme comme aliment de bétail.

En ce qui concerne la culture des pommes de terre on peut dire qu'environ 40% sont destinées à l'alimentation humaine, tandis que le reste (60%) sert comme pommes de terre fourragères à l'alimentation du bétail.

La valeur de la production végétale (uniquement les ventes et la consommation à la ferme) représente environ 15% de la valeur de la production agricole totale. Elle a atteint en 1962 la somme de 336,8 millions de francs.

#### 4) Bétail et productions animales

a) *Le cheptel vif* (lors des recensements annuels à la date du 15 mai)

	1950	1954	1958	1962
Chevaux	15.341	11.544	7.282	4.054
Bovins	119.268	132.493	137.576	159.083
dont :				
veaux	21.950	23.312	28.851	36.593
jeunes bovins	46.474	55.491	56.664	67.674
vaches laitières	50.844	53.690	52.061	54.816
Porcins	95.987	86.161	112.029	116.120
dont :				
porcelets	72.721	62.081	77.545	83.051
porcs à l'engrais	13.225	13.641	22.593	20.465
Truies et verrats	10.041	10.439	11.891	12.604

Le cheptel chevalin a diminué considérablement pendant les 12 dernières années. Le cheptel bovin, par contre, a régulièrement augmenté. Toutefois, le nombre de vaches laitières n'a subi que de légères modifications. L'augmentation du cheptel bovin trouve, en partie, son explication dans les plus grandes disponibilités de fourrages à la ferme par suite de la diminution du cheptel chevalin. Le cheptel porcine a évolué irrégulièrement.

Le recensement de 1962 laisse apparaître la densité suivante du cheptel pour 100 ha de superficie agricole utile.

Chevaux	:	3,0
Bovins	:	116,1
dont : vaches	:	40,0
Porcins	:	84,8

#### b) La production animale.

##### La production totale de viande (en tonnes)

	1956	1958	1960	1962
Viande bovine	7.870	7.987	8.353	10.212
Viande de veau	1.045	954	700	668
Viande porcine	12.388	11.860	11.495	13.086

Le Luxembourg est excédentaire pour la viande bovine. En effet, les quantités suivantes ont dû être exportées pendant les dernières années (en tonnes)

	1956	1958	1960	1962
Belgique	255	165	190	303
Pays-Bas	924	953	1.050	1.174
Allemagne	—	—	27	189
France	—	—	—	284
Total	1.179	1.118	1.267	1.950

La production de viande de veaux ne suffit pas au besoin du pays. De grandes quantités doivent être importées qui, presque exclusivement, viennent des Pays-Bas.

	1956	1958	1960	1962
Quantités importées	1.502	1.353	1.512	1.694

En ce qui concerne la viande porcine, le Luxembourg est largement excédentaire. En effet, les quantités suivantes furent exportées :

	1956	1958	1960	1962
Quantités (tonnes)	2.901	2.047	1.505	2.548

La plus grande partie de ces quantités est exportée vers l'Allemagne, tandis que la Belgique et les Pays-Bas ne prennent que de faibles quantités.

La valeur de la production de viande se chiffre pour l'année 1962 à :

Viande bovine : 450,3 millions de fr  
 Viande de veau : 39,5 millions de fr  
 Viande porcine : 515,0 millions de fr

#### La production laitière

La production laitière est particulièrement importante au Grand-Duché de Luxembourg. Environ un tiers du revenu brut de l'agriculture provient de la production laitière.

#### Production de lait et produits laitiers

	1956	1958	1960	1962
Lait (mill. de kg)	193,6	184,0	200,0	195,4
Teneur en m. g (%)	3,44	3,54	3,53	3,66
Beurre (tonnes)	4.973	4.637	5.287	4.648
Fromage (tonnes)	1.083	1.177	1.157	1.358

#### 5) La mécanisation agricole.

L'agriculture luxembourgeoise est fortement mécanisée. Ceci résulte du tableau reproduit ci-après :

#### Parc de tracteurs et de machines agricoles

	1950	1954	1958	1962
Tracteurs	1.391	3.431	5.954	6.957
Moissonneuses-batteuses	7	23	260	854
Chargeurs de fumier	—	—	447	839
Epandeurs de fumier	—	—	222	1.389
Presses-ramasseuses	—	54	527	2.004
Trayeuses mécaniques	1.635	3.362	4.253	4.923

Plus de deux tiers des exploitations agricoles sont dotées de tracteurs. Voici la situation pour 1962 :

Exploitations de	2 à 5 ha :	30,5%
» de	5 à 10 ha :	53,0%
» de	10 à 20 ha :	83,0%
» de	20 à 30 ha :	97,4%
» de	30 à 50 ha :	97,9%
» de	50 ha et plus :	97,9%
	Moyenne :	70,6%

En d'autres termes on peut dire qu'au Luxembourg il existe :

- 1 tracteur pour 20 ha de terres agricoles,
- 1 moissonneuse-batteuse pour 57 ha de céréales,
- 1 presse-ramasseuse pour 19 ha de prairies,
- 1 trayeuse mécanique pour 11 vaches.

#### III. — Bilan des ressources et des besoins de produits agricoles :

La production indigène de produits agricoles couvre plus des  $\frac{4}{5}$  des besoins alimentaires du pays, compte tenu des denrées non produites dans le pays (sucre, riz, café, etc.). Les importations comportent, outre les denrées non produites dans le pays, surtout des légumes, des fruits, de la viande de veau, du fromage et des œufs.

Une partie importante des moyens de production sont également importés : céréales fourragères

La valeur de la production laitière occupe la première place dans la composition du revenu brut agricole. En effet, en 1962, la valeur de la production du lait atteignait la somme de 781,2 millions de francs, soit 34,5%.

L'importance de la production animale dans la formation du revenu brut agricole ressort nettement des chiffres indiqués. Ceci résulte de la structure particulière de l'agriculture luxembourgeoise qui est caractérisée par la prédominance des petites et moyennes exploitations agricoles.

La presque totalité de la production commerciale est livrée au marché. Les quantités consommées à la ferme pour l'alimentation humaine représentent en moyenne 7% du produit brut agricole.

(33%), engrais chimiques (80%), semences et plants (20%), fongicides et insecticides (100%), bétail d'élevage (10%), machines agricoles (95%).

Les exportations de produits agricoles, bien que peu élevées sont d'une importance vitale pour l'équilibre du marché intérieur. Elles comportent notamment du beurre, des porcs gras, du bétail bovin de fabrication, des pommes de terre et du vin. La production de froment est devenue excédentaire aussi les dernières années.

Le principal fournisseur du marché luxembourgeois est la Belgique. Cela vaut aussi bien pour les produits d'origine belge que pour les produits importés par elle en provenance de pays tiers (commerce du Port d'Anvers).

Les excédents luxembourgeois sont écoulés principalement en Belgique, Pays-Bas et en Allemagne.

La consommation de produits agricoles par tête en est la suivante :

Froment	:	100 kg
Seigle	:	10 kg
Lait	:	118,3 kg
Beurre	:	11,1 kg
Fromages	:	7,8 kg
Viande de bœuf	:	25,8 kg
Viande de veau	:	7,5 kg
Viande de porc	:	33,0 kg
Conserves de viande	:	3 kg
Œufs	:	170 pièces

#### IV. — La politique agricole.

Dans son ensemble, l'agriculture luxembourgeoise doit être qualifiée de marginale. Elle subit l'influence d'au moins trois facteurs caractéristiques de l'économie du Luxembourg :

- l'existence d'une industrie sidérurgique et extractive puissante en plein essor, qui peut payer des salaires élevés et assurer un régime fort avancé de sécurité sociale;
- l'existence d'un milieu naturel difficile dans son ensemble;
- l'existence d'un marché national très restreint.

Dans son état actuel, l'agriculture luxembourgeoise est incapable de soutenir la concurrence extérieure. Pour pouvoir se maintenir et se développer, l'agriculture a besoin de l'appui moral et matériel de l'Etat.

Les deux principaux objectifs de la politique agricole sont la rémunération équitable du travail agricole et le maintien de l'agriculture comme un facteur important de l'équilibre structurel général du pays.

La politique agricole du Gouvernement est une politique active de soutien à l'agriculture. Elle s'attache notamment à favoriser la propagation individuelle et collective du progrès technique et à valoriser les principaux produits agricoles.

L'amélioration et la rationalisation de la production agricole sont poursuivies sur les différents plans

de la législation, de l'administration, de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles, ainsi que sur celui de la coopération agricole.

La valorisation des produits est réalisée par la protection du marché intérieur contre la concurrence étrangère et par la fixation de prix producteurs rémunérateurs. Ces mesures sont appliquées à un ensemble de produits qui assurent 90% du revenu de l'agriculture.

La protection accordée à l'agriculture luxembourgeoise vis-à-vis de la concurrence étrangère est étroitement liée à l'évolution de la politique économique du pays.

Depuis plus d'un siècle que le Luxembourg vit en union économique avec l'un de ses voisins, ses partenaires d'union l'ont fait bénéficier de mesures de protection spéciales. Au sein du « Zollverein », l'union douanière avec l'Allemagne (1842 à 1919), la production agricole luxembourgeoise a été soutenue par une politique tarifaire protectionniste dans le secteur agricole. Dans l'union économique avec la Belgique (depuis 1921), une protection spéciale a dû être concédée en 1935 à l'agriculture luxembourgeoise. De même des dispositions spéciales ont été arrêtées en sa faveur dans le cadre du Benelux, et plus récemment dans celui de la CEE. Ces dispositions confèrent au Grand-Duché de Luxembourg la faculté de réglementer l'importation de certains produits agricoles en provenance des pays partenaires. Dans le cadre de la CEE, cette faculté est provisoirement limitée à la période transitoire du Traité.

*Evolution des prix des produits agricoles au Grand-Duché de Luxembourg*

Produits	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Froment (fr/100 kg)	585	585	565	550	535	499	540
Seigle (fr/100 kg)	565	565	545	545	545	481	535
Bovins (fr/kg abattu)	42,82	43,09	43,21	43,96	44,47	43,70	44,10
Veaux (fr/kg abattu)	59,92	61,60	61,48	57,87	55,54	55,95	56,87
Porcs (fr/kg abattu)	39,47	38,61	36,69	38,0	39,47	39,80	39,11
Lait	fr par kg à 3,1%	3,88	3,95	3,73	3,90	3,85	3,81
	fr par kg au						
	taux effectif de m. gr.	4,22	4,35	4,09	4,25	4,22	4,21

Remarque : Les prix indiqués ci-dessus sont des prix nets départ ferme; tous les frais de commercialisation ainsi que les taxes de compensation sont déduits.

*Prix de quelques moyens de production*

Produits	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62
Engrais azotés (fr/kg N)	18,21	17,47	14,90	15,30	13,72	12,80
Engrais phosphatés (fr/kg P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )	3,42	3,37	3,45	3,57	3,77	3,98
Engrais potassiques (fr/kg K <sub>2</sub> O)	4,60	4,57	4,67	4,65	4,35	4,69
Maïs Yellow (fr/100 kg)	458	425	426	440	439	511
Orge II qual. (fr/100 kg)	412	370	471	429	457	441
Tourteaux de lin (39% alb.)	610	551	495	607	566	538
Son (fr/100 kg)	312	312	312	317	322	322
Lait écrémé (fr/100 kg)	80	80	80	80	80	80
Essence ordinaire (fr/l)	6,27	6,41	6,22	6,66	6,70	6,72

*Prix moyens payés par les consommateurs*

Articles	1948 (base)	1954	1956	1958	1960	1962	1. mai 1963
Pain (kg)	4,40	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	8,00
Pommes de terre (q)	172,00	217,78	217,99	235,68	251,76	269,34	237,39
Beurre (kg)	42,00	83,27	83,94	84,00	84,00	84,00	84,00
Lait (l)	4,67	5,47	5,50	5,50	5,88	6,00	7,00
Bœuf rôti avec os (kg)	46,00	46,00	47,05	48,00	48,00	48,00	48,00
Bœuf roast-beef (kg)	68,00	70,00	71,93	93,57	94,24	95,18	96,25
Veau côtelettes (kg)	48,00	70,92	71,43	79,67	79,87	81,84	81,10
Veau rôti (kg)	48,00	71,54	71,77	72,00	72,00	72,00	72,00
Porc côtelettes (kg)	45,00	61,00	62,23	75,97	76,22	76,25	76,32
Porc rôti (kg)	39,00	50,00	51,35	58,00	58,00	58,00	58,00

## La Rencontre Interalliée de la Résistance Armée et Paramilitaire à Luxembourg

Du 8 au 10 juin 1963 a eu lieu à Luxembourg la Rencontre Interalliée de la Résistance Armée et Paramilitaire, organisée dans le cadre du millénaire de la Ville de Luxembourg, sous le haut patronage de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg. Cette rencontre qui était placée sous les auspices du Gouvernement luxembourgeois et de la Ville de Luxembourg, était organisée par les Groupements indépendants « Les Insoumis-Armée Secrète » et le « Service de Renseignements et d'Action des Patriotes Indépendants luxembourgeois 1940-45 ».

Parmi la nombreuse et importante participation étrangère on remarquait les délégués belges, français, britanniques et néerlandais.

La Belgique était représentée par les mouvements et associations suivants :

Armée de Libération de Liège; Les Insoumis de Bruxelles; Mouvement National Belge de Bruxelles; Mouvement Militaire Royaliste de Bruxelles; Organisation Militaire Belge de Résistance de Bruxelles; Union des Services de Renseignements et d'Action de Bruxelles; Union Nationale de la Presse Clandestine de la Province du Brabant; Witte Brigade d'Anvers; une sélection des Mouvements de Résistance de la Province de Luxembourg.

La France était représentée par les groupements suivants :

Association « Rhin et Danube » de Metz; Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre de Longwy; Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance de Metz; Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes de Longwy; Une sélection des Mouvements de Résistance du Département Meurthe et Moselle.

La Grande-Bretagne était représentée par la Royal Air Force Escaping Society de Londres et les Pays-Bas par le Voormalig Verzet Zuid Holland de Rotterdam.

Du côté luxembourgeois prirent part à cette rencontre interalliée les associations patriotiques suivantes :

Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations-Unies; Association des Anciens Combattants Volontaires Luxembourgeois de la Résistance Française; Association Luxembourgeoise des Mutilés de Guerre et des Invalides; Association des Résistants, Passeurs et Filiéristes du Nord; Association Luxembourgeoise des Résistants du Rail; Amicale des Anciens Légionnaires et Volontaires Luxembourgeois; Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois; Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques; Ligue Patriotique Luxembourgeoise, Section Belge; Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de la Guerre 1939-45; Société des Anciens Combattants, Médaillés Militaires et Anciens Militaires de l'Armée Française; Société des Officiers Français au Grand-Duché; Union des Anciens Combattants Belges au Grand-Duché.

Le 9 juin les divers groupements de résistance se rassemblèrent vers 9 heures à la Place de la Constitution d'où un imposant cortège se rendit à la cathédrale de Luxembourg en traversant les artères principales de Luxembourg. En tête du cortège marchait la musique de la garnison militaire de Diekirch.

A la cathédrale une messe solennelle fut célébrée à la mémoire des résistants morts pour la patrie. Au cours de ce service religieux le nouveau drapeau des « PI-MEN » fut béni par M. l'abbé Robert Wiwinius, vicaire de Merl.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie religieuse on remarquait les représentants diplomatiques des pays représentés à cette rencontre interalliée de la résistance armée et paramilitaire, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre

des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, plusieurs Conseillers de Gouvernement, le Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise et plusieurs officiers supérieurs, le Chef de la Gendarmerie et un représentant du Directeur de la Police, un représentant de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, Madame Jacquemart, Vice-Présidente du « Conseil de l'Ordre de la Résistance », etc.

A l'issue du service religieux une cérémonie se déroula devant le Monument aux Morts au cours de laquelle le nouveau drapeau des « PI-MEN » fut dévoilé par M. le Ministre Eugène Schaus et remis officiellement à M. Josy Gœrres, Président de la « S.R.A. PI-MEN », qui le confia ensuite au porteur drapeau des « PI-MEN ».

M. le Ministre Eugène Schaus épingla ensuite la Croix de Guerre sur le drapeau des Insoumis-Armée Secrète ainsi que sur le drapeau du « S.R.A.-PI-MEN ». Sur les mêmes drapeaux fut également épinglée la Croix de la Résistance par M. le Ministre Pierre Grégoire.

Après cet acte solennel Messieurs les Ministres Eugène Schaus et Pierre Grégoire remirent des distinctions honorifiques à titre militaire aux personnes suivantes :

*Croix de la Résistance à titre posthume* : M. Martial Dujardin, M<sup>me</sup> Henri Kuborn, née Virginie Wilmes, MM. Henri Kuborn, Charles Neu, Aurille Joseph Thys.

*Croix de Guerre 1940-45* : M<sup>me</sup> Erpelding-Lhermitte, MM. Flammang Eloi, Gœrres Josy, Herrmann Erny, Kergen Pierre, Klock Louis, M<sup>me</sup> G. Schumacher.

*Croix d'Honneur et de Mérite Militaire en Argent* : MM. Delfeld Joseph, Dolar Jacques, Gerson Edy, M<sup>me</sup> Graeve-Krieps, MM. Kauther Albert, Noël Auguste, Roemer Josy, Steinmetz Pierre, Wiwinius Marcel.

*Médaille de la Résistance* : Bamberg Jean, Baudouin Désiré, Braeck Paul, Vve Bobricheff-Jernander, Corne Servais-Joseph, Daco François, Duchaine Gaston, Filaine Albert, Flamant Alphonse, Gaillard Nicolas, Gillet Joseph, Guillaume Joseph, Grimoster Joseph, Hallet Joseph-Fernand, chanoine, Hainaux Cyrille, Jung Charles, Marchand Edmond-Herman, Mertens Henri, Mollinier Gervais, Pasquasy Joseph, Poncelet Maurice, Vve Rathy-Denis Marie, Schmeler René, Spierkel Jean, Vve Syne-Hartman, Schœntgen Vincent, M<sup>me</sup> Toussaint-Guillaume Marie, Thys René, M<sup>me</sup> Hottua, Georges Aimé.

Tandis qu'un détachement de la Compagnie de la Garde grand-ducale présentait les honneurs militaires et que la musique de la garnison de Diekirch exécutait la Sonnerie aux Morts, de superbes gerbes de fleurs furent déposées au pied du Monument aux Morts par les « Insoumis - Armée Secrète », le « S.R.A. PI-MEN », les chefs des délégations belge, française, britannique et néerlandaise ainsi que par l'Union Nationale de la Presse Clandestine de Belgique et la Ligue Patriotique Luxembourgeoise, section belge.

La cérémonie dont le déroulement était suivi par une nombreuse foule dans un recueillement général, fut clôturée par l'exécution de l'hymne national luxembourgeois.

Une réception fut ensuite offerte en l'honneur des participants à la rencontre interalliée à l'Hôtel de Ville par l'Administration communale de Luxembourg. M. Marcel Fischbach, échevin, entouré de plusieurs membres du Collège échevinal et du Conseil communal, adressa des paroles de bienvenue aux hôtes de la Municipalité de Luxembourg.

A l'issue d'un déjeuner qui réunissait tous les délégués et les personnalités luxembourgeoises et étrangères au restaurant de la Foire Internationale de Luxembourg, des allocutions furent prononcées par M. Ferdinand Fischbach, Président des « Insoumis-Armée Secrète », ainsi que par M. Josy Gœrres, en langue anglaise et M. Jacques Dolar, en langue néerlandaise, de même que par les chefs des délégations étrangères. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par le Président M. Ferdinand Fischbach.

« Messieurs les Chargés d'Affaires

Messieurs les Conseillers de Gouvernement

Messieurs les Présidents et Vice-Présidents

Mesdames, Messieurs

C'est pour moi un grand honneur d'être ici le porte-parole de la section nationale de la Résistance Armée, du Service de Renseignements et de la Presse Clandestine et de vous souhaiter une bienvenue amicale et fraternelle ainsi que de vous remercier d'avoir bien voulu répondre à notre appel.

Votre présence nous honore, mais elle est avant tout le témoignage éclatant de la survivance des sentiments de résistance commune qui nous ont animés pendant les années cruciales de 40 à 45.

Il y a quatre ans, presque jour par jour, nos groupements s'étaient réunis en une belle manifestation patriotique pour commémorer la mémoire de nos camarades. Ils étaient nombreux, hélas trop nombreux à notre avis à recevoir de la part des Gouvernements belge et luxembourgeois les décorations à titre posthume qu'ils avaient si amplement méritées en faisant le sacrifice de leur vie pour la défense de notre liberté et de la liberté de tous.

Ce jour-là, nous avons décidé de réunir ici à l'occasion des fêtes du Millénaire de la fondation de notre ville et de la commémoration du débarquement allié en Normandie, les camarades survivants qui aux pires moments de notre activité clandestine avaient au péril de leur vie offert aide et assistance à nos amis réfugiés en Belgique, en France et ailleurs.

Comme il nous a été impossible d'assembler en ce jour tous ceux envers lesquels nous lie la plus vive des dettes de reconnaissance, nous prenons l'engagement de réunir un jour ceux qui ne sont pas parmi nous aujourd'hui, afin de leur témoigner, comme nous sommes heureux de le faire aujourd'hui pour vous, notre profonde reconnaissance.



Mais nous avons tenu aussi à associer à notre manifestation nos frères résistants des pays voisins et amis, afin que cette journée soit encore une journée du souvenir.

Certes, aux yeux de trop de gens la soi-disante Résistance appartient au passé. Mais ceux qui y ont pris une part active, ne pourront pas oublier les épreuves qu'ils ont traversées ni le péril, auquel ils se sont exposés ni le grand souffle d'héroïsme, d'abnégation et de sacrifice qui les a animés pendant les années les plus difficiles de leur existence. Et comment pourraient-ils abandonner à l'oubli ceux d'entre eux qui ont consenti le sacrifice suprême pour leur pays et pour la liberté du monde ceux qui de leur sang ont écrit l'histoire de notre Résistance, cette histoire que par le culte de nos héros nous voulons garder dans sa pure et noble vérité.

D'ailleurs leur sacrifice nous engage au-delà de leur tombe à veiller au maintien de la liberté et à empêcher selon nos moyens, qu'une nouvelle guerre ne s'abatte sur notre civilisation qui ne survivrait guère à un nouveau désastre. Nous sommes prêts à pardonner, mais nous ne sommes pas prêts à oublier.

Avant la guerre notre pays ignorait l'obligation du service militaire. Nous avons dû par conséquent nous improviser militaire en civil pour contribuer à la défense des libertés en péril. L'exemple de nos camarades de la Résistance armée et paramilitaire nous a inspirés et encouragés à payer de notre personne et à nous mettre au service de la clandestinité. Ai-je besoin d'ajouter que dans la nuit affreuse qui était tombé sur nous dès l'occupation nazie ceux qui comme des étoiles ont illuminé d'espoir cette nuit, c'étaient les vaillants pilotes de la Royal Air Force qui dans le Ciel d'Angleterre ont opposé aux raids massifs de l'ennemi une résistance d'autant plus farouche qu'elle paraissait téméraire sinon vaine. Comment cet exemple ne nous aurait-il pas incité à nous jeter, nous aussi, dans la lutte fût-elle clandestine et civile !

Il est vrai que des esprits peu clairvoyants ont cherché à minimiser l'aide apportée par notre résistance à la guerre et à la victoire finale. Ce n'est pas à nous de nous justifier. Notre justification se trouve dans la bouche de l'homme le plus autorisé à porter un jugement, Eisenhower qui, soulignant l'importance et l'efficacité de la coopération entre militaires et civils, a reconnu que sans le concours de la Résistance la victoire aurait été compromise et le débarquement en Normandie probablement rendu impossible.

De telles paroles se passent de commentaire. Aussi est-ce avec un légitime sentiment de fierté que nous comptons aujourd'hui parmi nous tant de hautes personnalités, qui par leur présence même attestent la grandeur de notre activité résistante et témoignent de la fidélité à un idéal qui nous est cher aujourd'hui comme il l'a été il y a vingt ans. »

Au cours de l'après-midi la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm fut fleurie par les organisateurs de la rencontre interalliée à Luxembourg.

Le 10 juin les résistants belges, français, britanniques, néerlandais et luxembourgeois se rendirent à Esch-sur-Alzette, où des fleurs furent déposées devant le sarcophage du monument aux morts qui contient les cendres de déportés inconnus morts dans les camps de concentration en Allemagne.

Les résistants visitèrent ensuite le musée de la résistance avant de se rendre à Differdange pour la visite de l'usine HADIR.

Une réception fut offerte en fin de matinée par M. Pierre Gansen, Bourgmestre de la Ville de Differdange, à l'Hôtel de Ville. A cette occasion M. le Bourgmestre de Differdange prononça une allocution de circonstance à laquelle répondit M. Josy Gœrres, Président du « S.R.A. PI-MÉN », au nom de toutes les délégations présentes.

Au début de l'après-midi les résistants se rendirent en cortège, précédés de l'harmonie municipale de Differdange, vers l'avenue de la Liberté, où fut dévoilé, en présence de M. le Bourgmestre Pierre Gansen et des autorités locales, une plaque commémorative à la mémoire de Gunther Schumacher, courrier du « S.R.A. PI-MEN », assassiné par la Gestapo le 3 août 1944.

M. Josy Gœrres, Président du « S.R.A. PI-MEN », prononça une allocution très émouvante au cours de laquelle il rendit un vibrant hommage au dévouement de Gunther Schumacher dans la lutte contre les forces d'occupation et il évoqua ensuite les circonstances de l'arrestation et de l'assassinat du courrier des « PI-MEN ».

Après la bénédiction de la plaque commémorative par M. l'abbé Robert Quintus, vicaire de Differdange, des fleurs furent déposées, puis les délégations étrangères et luxembourgeoises s'inclinèrent longuement avec leurs drapeaux devant la plaque commémorative.

Toute l'assistance écouta ensuite dans un profond recueillement l'hymne national exécuté par l'harmonie municipale de Differdange.

## Étapes de l'Art Luxembourgeois

### *Inauguration de deux Expositions luxembourgeoises*

Au cours du mois de juin eurent lieu au Musée de l'Etat à Luxembourg deux expositions rétrospectives organisées sous le titre général de « Étapes de l'Art luxembourgeois ». La première était consacrée

à des œuvres de peinture du 19<sup>e</sup> siècle, la seconde retraça l'histoire de l'art de notre pays (peinture et partiellement sculpture) durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Celle-ci portait le sous-titre « Des Impressionnistes aux Expressionnistes ».

*L'exposition*  
*« Etapes de la Peinture luxembourgeoise » :*  
*le 19<sup>e</sup> siècle.*

Le vernissage de cette exposition eut lieu le 1<sup>er</sup> juin. Elle comprenait des œuvres de J.-B. Fresez (24 œuvres), Mathieu Kirsch (4), Hilaire Kreins (5), Jacques Sturm (8), Jean-Nicolas Bernard (7), Nic. Liez (12), Jean-Auguste Marc (3), Pierre Brandenburg (14), Michel Sinner (8), Michel Engels (3), Michel Weyler (6), Frantz Seimetz (2), Thérèse Glaesener-Hartmann (3), Ferdinand d'Huart (6), Jean-Pierre Huberty (2), Alphonse Jungers (1), Dominique Lang (3).

La plupart de ces œuvres avaient été mises à la disposition des organisateurs par des collectionneurs privés dont les noms étaient énumérés au catalogue officiel.

A la cérémonie du vernissage assistèrent une centaine d'amateurs de peinture luxembourgeoise parmi lesquels on remarqua Monsieur Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, représentant Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences, Monsieur Nicolas Margue, ancien Ministre, Conseiller d'Etat, Messieurs Joseph Meyers et Joseph Gœdert, respectivement Directeur du Musée de l'Etat et Directeur de la Bibliothèque Nationale, Monsieur Georges Schmitt, Chef de Service au Musée de l'Etat, Monsieur Joseph-Emile Muller, Chef du Service d'Education Esthétique, ainsi que de nombreuses personnalités de la vie culturelle et politique.

Au vernissage, Monsieur Edouard Probst prit la parole au nom de Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences.

« Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des festivités du Millénaire — alors que la capitale va en se pavoisant, que les manifestations — concerts, expositions, tournois, rencontres et publications se précipitent, — dans ce cadre, le Musée d'Art et d'Histoire ne pouvait pas laisser inoccupée la place importante qui est la sienne. Cette place lui revient pour deux raisons. La première en est que le Musée est situé au cœur de la cité, non loin sinon à côté même de l'endroit d'où l'agglomération prit son essor il a mille ans. Or, nous y avons vu le Marché-aux-Poissons fournir déjà sa contribution, fort pittoresque et bien réussie, le lundi de Pâques et les jours suivants. L'église St-Michel, à son tour, est remise en état, à l'intérieur, avec cette prudente persévérance que réclame tout travail qui se veut bien fait. Et voilà que le bon Bock, comme s'il ouvrait un carnet à surprises, bouleversant les projets élaborés pour le mettre à la mode du Millénaire, nous livre coup sur coup d'authentiques soubassements, pavés, tronçons de murs, bases de piliers, foyers et marches. C'est de quoi faire crouler d'envie la dent creuse et de faire rebondir la discussion des experts sur l'interprétation d'un site qui, à n'en pas douter, a partagé et peut-être déterminé à ses origines le sort de Luxembourg. Il est inconcevable que le Musée ait pu fausser compagnie à ses vénérables voisins, ses aînés, et refuser sa contribution à ce qui

se fait d'attrayant, d'intéressant et d'utile à l'occasion du Millénaire.

Mais, même sans ces motifs d'ordre local et de bon voisinage, le Musée ne saurait rester à l'écart des activités millénaires. La formidable mémoire que constituent ses vastes collections, dont, tel un iceberg, faute de locaux, il ne peut laisser émerger de ses dépôts et réserves qu'une bien faible partie, cette mémoire, c'est bien pendant le millénaire qu'il convient d'y faire appel pour étoffer de visions concrètes le canevas élimé des siècles. Les témoins que peut produire le Musée évoquent le passé aux yeux du commun avec une insistance autrement prenante que le ferait un texte. En effet, il nous laisse voir ce qu'ont vu, et toucher ce qu'ont touché les hommes d'alors. D'où, pour nous, par la voie des sens, une transposition directe, immédiate, et qui n'a pas à s'élaborer par un travail d'imagination puisant dans la seule réflexion. Panorama de l'histoire et de la civilisation, le Musée a donc une place toute indiquée, avec ses expositions, parmi les manifestations culturelles du Millénaire.

L'exposition qui s'ouvrira à l'instant, forme le premier panneau d'un diptyque sur les étapes de la peinture luxembourgeoise. Elle réunit des tableaux et des œuvres graphiques du 19<sup>e</sup> siècle.

En la parcourant, vous suivrez aisément les origines de la peinture au Grand-Duché. Née d'un enseignement local, elle fait d'abord timidement écho aux mouvements artistiques contemporains. Puis nos peintres se forment à l'étranger; et, vers la fin du siècle, ils hésitent moins à se rallier à l'école de leur choix sans pour autant renier ce qu'ils ont de génie propre. Tant et si bien que les organisateurs pourront justifier pour l'exposition qui fait la suite de celle-ci le titre : de l'impressionisme à l'expressionnisme.

La peinture luxembourgeoise du 19<sup>e</sup> siècle nous ramène encore aux origines de l'Etat luxembourgeois. C'était la bourgeoisie, commerçants et fonctionnaires, qui, à cette époque, détenait la gestion des affaires publiques, il était souhaitable que ces hommes — et leurs épouses — se survécussent, au moins dans leurs portraits. Se rendaient-ils compte que, mécènes à la mesure de leurs moyens et il faut en convenir — des talents de l'exécutant, ils ont favorisé la naissance d'un art luxembourgeois ? Il est peut-être permis de leur attribuer ce mérite. Quoi qu'il en soit, les propriétaires actuels des tableaux exposés, en les mettant généreusement à la disposition du Musée, se sont montrés mécènes, eux aussi. C'est à eux que s'adressent tout particulièrement les remerciements de M. le Ministre des Arts et des Sciences. Grâce à leurs prêts, le Musée a pu, en y joignant ses propres pièces, constituer un ensemble qui ne manquera par de retenir notre curiosité sympathique. Nous leur en sommes également reconnaissants. »

*L'Exposition*

*« Des Impressionnistes aux Expressionnistes ».*

Cette exposition fut inaugurée le 22 juin. Elle était réservée aux œuvres des artistes suivants dont les noms ont marqué le plus l'histoire de l'art

luxembourgeois pendant la première moitié de notre siècle : J.-P. Beckius (9 œuvres), Berthe Brincour (16), Nico Klopp (14), Joseph Kutter (13), Dominique Lang (13), Frantz Seimetz (14), Michel Stoffel (11), Auguste Trémont (sculpteur, 26) et Sosthène Weis (25).

Parmi les nombreuses personnalités présentes au vernissage citons notamment S. Exc. M. Igor M. Ejov, Ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Edouard Probst, remplaçant M. le Ministre des Arts et des Sciences, M. Nicolas Margue, conseiller d'Etat, ancien Ministre, M. Emile Raus, conseiller d'Etat, directeur de l'Administration des P.T.T., M. Ernest

Wurth, commissaire de district de Luxembourg, M. Joseph Meyers, directeur du Musée de l'Etat, M. Georges Schmitt, chef de service au Musée de l'Etat, M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education Esthétique. Le discours d'ouverture fut prononcé par M. Joseph Meyers qui retraça d'une manière suggestive les péripéties de l'art au Luxembourg à travers les siècles.

Une visite guidée par M. Joseph-Emile Muller termina le vernissage de cette exposition qui, tout comme la précédente, s'inscrit avantageusement dans le cadre des manifestations du Millénaire.

## Conseil de Gouvernement

### Réunions durant le mois de juin

Le 7 juin 1963, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à Wiltz sous la présidence de Monsieur le Docteur Emile Colling, Ministre de la Santé Publique.

Le Conseil de Gouvernement a procédé, en présence des représentants des administrations intéressées, des autorités communales et des représentants des entreprises industrielles établies à Wiltz, à un examen des causes se trouvant à la base de la pollution de la Wiltz.

Il a délibéré sur les mesures requises dans l'immediat pour remédier à la situation présente ainsi que sur les installations à construire en vue d'un système d'épuration central.

Le 14 juin 1963, le Conseil de Gouvernement s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de cette séance le Conseil de Gouvernement a entendu un exposé de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères sur la politique européenne et les problèmes majeurs à l'ordre du jour. Il a en

outre eu un échange de vues sur les travaux parlementaires en cours et a approuvé un projet de loi modificatif de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1850 sur le colportage.

La réunion du Conseil de Gouvernement du 21 juin 1963, présidée par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement a été consacrée à la délibération sur des questions de politique générale et notamment sur les travaux parlementaires en cours. Il a en outre entendu un exposé de Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur les récentes décisions prises au Conseil C.E.E.

Le 28 juin 1963 le Conseil de Gouvernement a délibéré sur une intensification et sur la coordination des mesures à prendre en vue de l'épuration des eaux, sur le régime céréalier 1963/1964 ainsi que sur un projet de loi portant institution d'une Inspection Générale des Finances.

Le Conseil de Gouvernement a, par ailleurs, eu un échange de vues sur la revision du contrat collectif des ouvriers de l'Etat et sur les travaux parlementaires en cours.

## Nouvelles de la Cour

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 4 juin 1963 annonce qu'en raison du décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII, la Cour grand-ducale a pris le deuil jusqu'au jour des funérailles.

\*

Par ordre de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu, le 5 juin 1963, à l'Evêché pour exprimer au chef du Diocèse les con-

dolances de Leurs Altesses Royales à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.

\*

Le 11 juin 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Admassadeur Hiong-Fei Tchen, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre

d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Chine.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Stane Pavlic, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

\*

Le 12 juin 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Pedro Posé Frias, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République d'Argentine.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Olavi Kalervo Murto, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale

Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Finlande.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Roger Guérillot, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Centrafricaine.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 22 juin 1963 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

\*

Le 25 juin 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Amiel E. Najjar, qui Lui a présenté les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Israël.

## Nouvelles diverses

### *Prix de Sciences 1962.*

Le Prix de Sciences, qui a été créé par arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1938 fondé sur celui du 8 juillet 1928, comporte quatre prix de 25.000 francs chacun, qui peuvent être attribués à des ouvrages de sciences naturelles, physiques, mathématiques ou techniques et à des ouvrages de sciences morales.

En ce qui concerne le prix de sciences 1962 seuls les ouvrages publiés après 1958 étaient pris en considération ainsi que les travaux inédits. Le nombre de candidats était de 27, et les jurys avaient à examiner quelque 80 travaux qui leur furent soumis.

Le prix de sciences pour l'année 1962 fut décerné sur proposition des jurys aux personnes suivantes :

Dans la catégorie des sciences naturelles, physiques, mathématiques et techniques, à M. le D<sup>r</sup> François d'Huart pour son travail intitulé « Contribution à l'étude des avitaminoses B12 consécutives à des troubles du transit digestif », et ses travaux sur des sujets anatomiques, chirurgicaux et cliniques; et à M. Joseph Hoffmann, pour ses travaux sur la faune luxembourgeoise : « Faune des Myriapodes du Grand-Duché de Luxembourg », « Les Odonates du Grand-Duché de Luxembourg », « Faune des Plécoptères du Grand-Duché de Luxembourg », « Faune des Névroptéroïdes du Grand-Duché de Luxem-

bourg », « Faune des Amphipodes du Grande-Duché de Luxembourg ».

Dans la catégorie des sciences morales, à M. Pierre Pescatore, pour son travail « Les relations extérieures des Communautés Européennes », et M. Roger Thiry pour son travail « Actions et recours des assurances sociales devant les juridictions répressives ».

Les Prix de Sciences 1962 furent remis aux lauréats par M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, au cours d'une réception qui eut lieu au Ministère des Arts et Sciences, en présence des présidents et membres des jurys.

Rappelons qu'après la guerre le Prix de Sciences fut décerné pour la première fois en 1948 à MM. Michel Lucius, Albert Gloden, Carlo Hemmer et M<sup>lle</sup> Hélène Palgen. Les lauréats du Prix de Sciences 1958 sont MM. Robert Stumper, Henri Schnadt, Robert Bruch, Joseph Gœdert et Charles Lehmann.

\*

### *Les Médailles de la Reconnaissance Française à Luxembourg.*

Le 9 juin 1963 a eu lieu à Luxembourg l'assemblée générale annuelle commune des sections de la Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg de

l'Association des Médaillés de la Reconnaissance Française.

La réunion de Luxembourg fut ouverte par M. Alex Werné, Président de la section luxembourgeoise qui souhaita la bienvenue aux délégués et notamment au Général Charles Chamagne, Président national de l'Association française des Médaillés de la Reconnaissance Française, M. René Demory, Vice-Président national, M. Joseph Schaff et M. Raymond Fritsch, respectivement Président et Vice-Président de la section de la Moselle, ainsi que M. Pierre Dopfeld, Président de la LPPD et MM. Ed. Barbel et Alphonse Nockels.

En fin de matinée une cérémonie se déroula à la Place de la Constitution au cours de laquelle le Monument du Souvenir fut fleuri par la délégation française, le Président de la section de la Moselle et le Président de la section du Grand-Duché. Cette cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux français et luxembourgeois.

Une messe fut ensuite célébrée en la crypte de la cathédrale par Monseigneur Jules Jost, ancien député de Dachau, Secrétaire de l'Evêché, Officier de la Légion d'Honneur.

Les Médaillés de la Reconnaissance Française furent alors reçus officiellement à l'Hôtel de Ville par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Président d'honneur de la section du Grand-Duché des Médaillés de la Reconnaissance Française.

Un déjeuner réunissait ensuite les délégués français et luxembourgeois.

A l'issue de leur assemblée générale les Médaillés de la Reconnaissance Française adressèrent le télégramme suivant à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse :

« Association Médaillés de la Reconnaissance Française Sections Moselle et Luxembourg réunies ce jour en assemblée générale à Luxembourg assurent Son Altesse de leur indéfectible attachement, forment des vœux pour le bonheur du Grand-Duché et de la Famille Grand-Ducale. — Général Chamagne, Président National; Joseph Schaff, Président Moselle; Alex Werné, Président Luxembourg. »

Le Président de la section luxembourgeoise M. Alex Werné, reçut de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse le télégramme de réponse suivant :

« Vos aimables sentiments au nom des membres des Associations des Médaillés de la Reconnaissance Française sections Moselle et Luxembourg m'ont vivement touchée. Je vous en remercie bien chaleureusement ainsi que le Président National de votre aimable attention. Charlotte. »

\*

#### *Exposition belge à Luxembourg.*

Le 14 juin 1963 a eu lieu à Luxembourg, le vernissage d'une exposition belge comprenant des spé-

cimens de la tapisserie contemporaine de Bruxelles, de l'armurerie liégeoise, du Musée d'Armes de la Ville de Liège et des cristalleries de Val St Lambert.

De nombreuses personnalités luxembourgeoises assistèrent à cette cérémonie au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et M. Gaston A. Génard, Conseiller-organisateur de l'exposition.

L'exposition belge était placée sous le haut patronage de S. Exc. le Baron François de Selys Longchamps, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg. Elle a remporté un très vif succès auprès du public luxembourgeois.

\*

#### *Congrès de la Prévention Routière.*

Le 6 juin 1963 a eu lieu à Luxembourg l'ouverture du congrès de la Prévention Routière Internationale en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc Héritier.

Parmi l'assistance on remarquait notamment M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports, et M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics.

A ce congrès prirent part les présidents et directeurs des associations membres de la Prévention Routière Internationale, à savoir : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Maroc, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse et le Luxembourg.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. Armand Kayser, Président de la Sécurité Routière luxembourgeoise qui salua particulièrement M. Georges Gallienne, Président de la Prévention Routière Internationale, et les directeurs de « Via Secura » (Belgique), « Prévention Routière (France) » et de la « Bundesverkehrswacht » (Rép. Féd. d'Allemagne) qui avaient apporté leur précieux concours à la fondation de l'association luxembourgeoise.

M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports s'adressa également aux congressistes pour souligner l'extrême importance et la nécessité des travaux de la Prévention Routière Internationale.

Au cours des travaux du congrès des exposés furent faits par MM. Hondermarcq, président du comité directeur de « Via Secura », sur « Infrastructure et Sécurité », Gallienne sur « Le Code de la Route européen », Botho Goreth, secrétaire général du « Kuratorium für Verkehrssicherheit » (Autriche), sur « Education post-scolaire » et du docteur Linden, président de la « Bundesverkehrswacht » sur « Les cours de formation pour les nouveaux titulaires du permis de conduire en Allemagne ».

A l'issue de leur congrès les congressistes furent reçus officiellement à l'Hôtel de Ville par l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

## Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

- 1<sup>er</sup> juin : A l'occasion de la Fête Nationale Italienne l'Harmonie Municipale de Luxembourg offre un concert consacré exclusivement à des œuvres de G. Verdi.  
Au Musée de l'Etat est inaugurée une exposition consacrée aux étapes de la peinture luxembourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle.  
A Diekirch, ouverture du XII<sup>e</sup> Salon national d'art photographique organisé par le Photo-Ciné-Club de Diekirch.
- 2 juin : A la Galerie d'Art d'Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre belge Frans Minnaert expose une série d'œuvres récentes.
- 3 juin : A Echternach se déroulent les différentes phases de la traditionnelle procession dansante en l'honneur de St Willibrord.
- 5 juin : La Galerie de l'Echauguette à Luxembourg expose une sélection d'œuvres de l'artiste-peintre français J. J. Dadelot († 1944).
- 6 juin : Au Bâtiment des C.F.L. à Luxembourg la Prévention Routière Internationale tient son congrès annuel présidé par S.A.R. Mgr le Grand-Duc héritier.  
La localité mosellane de Wormeldange invite à sa traditionnelle fête du vin.
- 8 juin : En l'Eglise Cathédrale à Luxembourg un service funèbre avec laudes est célébré à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.  
Dans le cadre des festivités du Millénaire un grand concert instrumental est exécuté à la place Guillaume par l'ensemble des sociétés de musique de la Ville de Luxembourg.  
A l'Hôtel de l'Ancre d'Or les sections de Luxembourg et de Metz de l'Association des Médaillés de la Reconnaissance Française tiennent leur assemblée générale annuelle.
- 9 juin : A Luxembourg a lieu une rencontre interalliée de la Résistance armée et paramilitaire. La manifestation est placée sous le haut patronage de S.A.R. Mgr le Prince de Luxembourg.
- 10 juin : A la Galerie Bruck les artistes-peintres luxembourgeois Roger Bertemes, Henri Dillenburg, Ben Hayard et Charles Kohl exposent une série d'œuvres récentes.
- 11 juin : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le Cercle de la CECA invite à un récital de piano donnée par les artistes luxembourgeois Herbert Scherer et Carlo Gruber. Au programme des œuvres de Mozart, Brahms, Debussy, Chopin, Fauré et Rachmaninoff.  
A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, vernissage d'une exposition consacrée aux œuvres de l'artiste-peintre israélien Ephraïm Berg.
- 12 juin : A la Place d'Armes, soirée italienne par la musique de la Garde grand-ducale sous la direction du lieutenant en 1<sup>er</sup> Norbert Hoffmann.
- 13 juin : Au Foyer Européen à Luxembourg M. Z. Rolando, délégué culturel, conférencier de la Safor-Paris, parle de l'importance sociale du vocabulaire, ses répercussions sur la culture et des travaux du lexicologue P. Robert.  
A Mondorf-les-Bains l'orchestre symphonique de la Musique de la Garde grand-ducale et des solistes de l'« Orphéon Municipal » de Luxembourg donnent un concert consacré à des extraits d'opérettes luxembourgeoises.
- 14 juin : Le Jeune Barreau de Luxembourg invite à une conférence faite par M. Jean Constant, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Liège et ayant pour thème : La répression des abstentions coupables.
- 15 juin : A la tribune de l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg M. Alexandre Marc, directeur général du « Centre International de Formation Européenne », fait une conférence ayant pour thème : « La crise européenne ».  
Dans le cadre d'une conférence faite au Foyer Européen à Luxembourg, M. Tom Mutters, vice-président de la Ligue internationale pour les handicapés mentaux, parle de l'enseignement compensatoire aux enfants mentalement handicapés.  
A la Galerie de l'Echauguette, vernissage de l'exposition du groupe « Il Gratacielo » de Livourne, représenté par les peintres italiens Ferdinando Chevrier, Jean Marioberti et Elio Marchegiani.
- 16 juin : Dans la Capitale du Grand-Duché le Réveil de la Résistance organise une Journée de la Résistance pour l'Indépendance nationale et la Paix.
- 18 juin : Dans le cadre du centenaire de la Croix Rouge une exposition de peintures d'enfants est organisée par la section luxembourgeoise de cette œuvre à son siège social au parc de la Ville de Luxembourg.
- 20 juin : Dans le cadre du Millénaire de la Ville de Luxembourg l'ensemble du « Théâtre Luxembourgeois » présente « Jean Chalop », pièce dramatique de Norbert Weber dans un encadrement musical d'Edmond Cigrang.  
A Luxembourg les travaux de construction du nouveau pont « Grande-Duchesse Charlotte » reliant le quartier du Limpertsberg au plateau de Kirchberg débutent par une cérémonie en présence de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince.
- 22 juin : A l'aéroport du Findel une formation de « Thunderbirds » de l'U.S. Air Force donne une démonstration d'acrobatie et de maniabilité de leurs Super-Sabres F-100.  
Au Musée de l'Etat est inaugurée une exposition consacrée à l'art luxembourgeois de la 1<sup>re</sup>

moitié du 20<sup>e</sup> siècle intitulée « De l'Impressionnisme à l'Expressionnisme ».

La localité mosellane de Stadtbredimus invite à sa fête annuelle du vin.

- 23 juin : Veille de la célébration officielle de l'anniversaire de naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse. Dans la vallée de la Pétrusse et sur le Pont Adolphe un feu d'artifice est tiré et devant le Palais grand-ducal un hymne spécialement composé à l'occasion du Millénaire est exécuté par l'ensemble des chorales et sociétés de musique réunies de la Capitale.
- 24 juin : Fête Nationale luxembourgeoise. A l'occasion de la célébration publique de l'anniversaire de naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse un Te Deum solennel est chanté en l'église cathédrale de Luxembourg.

25 juin : L'Administration des P.T.T. met en vente un timbre-poste commémoratif du 10<sup>e</sup> anniversaire de la mise en vigueur de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

26 juin : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette la chorale de l'Université de Californie donne un concert de musique vocale. Au programme figurent des œuvres classiques et modernes.

29 juin : A la Synagogue de Luxembourg un service religieux a lieu à l'occasion de la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.

A l'occasion du couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI une messe pontificale est célébrée en l'église cathédrale de Luxembourg.



31 JUILLET 1963

N° 11

## SOMMAIRE

1. Mensuel (Mois de juillet) . . . . .	2
2. Chambre des Députés (Mois de juillet) . . . . .	3
3. La Visite officielle à Luxembourg de S. Exc. M. Benes Krivsky, Ministre des Affaires Étrangères d'Amérique et de M. le Secrétaire d'Etat Ludwig Steiner . . . . .	3
4. L'Exposition « Luxembourg, Histoire d'une Ville Millénaire » inaugurée en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Henri et Madame la Grande-Duchesse Margrith . . . . .	6
5. L'inauguration de la « Cleverland Transit International S.A. » à Clervaux . . . . .	9
6. L'Économie luxembourgeoise en 1962 . . . . .	12
7. Conseil de Gouvernement - Séances durant le mois de juillet . . . . .	18
8. Nouvelles de la Cité . . . . .	18
9. Nouvelles diverses . . . . .	19
10. La Mois en Luxembourg (Mois de juillet) . . . . .	20